




FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
CULTURE.BE



ANNUAIRE DE L'AUDIOVISUEL 2016

Sommaire



Avant-propos

Depuis janvier 2015, le Service général de l'Audiovisuel et des Médias fait partie intégrante de l'Administration générale de la Culture. Il soutient le cinéma et la création audiovisuelle et coordonne la réglementation des médias et la mise en œuvre d'initiatives participant au développement de ceux-ci. En matière de cinéma et de création audiovisuelle, il assure ses missions par le biais du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel qui soutient le développement de l'industrie audiovisuelle francophone au moyen d'aides à la création, à la promotion et à la diffusion d'œuvres audiovisuelles et d'aides aux opérateurs audiovisuels. En matière de médias, ses activités se traduisent par l'encadrement légal de l'édition et la distribution des services de télévision et de radio, la gestion des fréquences de diffusion, l'aide à la presse écrite,...

A) LES PRATIQUES CULTURELLES AU SEIN DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

• DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES : DÉPENSES DE CONSOMMATIONS CULTURELLES MOYENNES PAR MÉNAGE PAR AN ET PAR RÉGION

La Direction générale Statistique (DGS) du SPF Économie réalise une enquête sur le budget des ménages qui estime les dépenses des ménages belges à partir d'un échantillon représentatif au niveau du Royaume et de ses trois régions [Bruxelles-Capitale, Flandre et Wallonie]. Les résultats de ces enquêtes donnent une évaluation de la moyenne des dépenses de consommation annuelle par ménage et mesurent la structure de ces dépenses.

DÉPENSES DE CONSOMMATIONS CULTURELLES MOYENNES PAR MÉNAGE, PAR AN ET PAR RÉGION, EN EUROS, EN 2012 ET 2014

	2012		2014	
	Région de Bruxelles-Capitale	Wallonie	Région de Bruxelles-Capitale	Wallonie
CONSOMMATION TOTALE	29.295	34.934	31.364	33.778
FORMATION - ENSEIGNEMENT	215	112	264	109
RESTAURATION ET HORECA	1.559	1.694	1.880	1.709
CULTURE ET TEMPS LIBRE, dont :	2.285	2.962	2.216	2.654
Équipement : audiovisuel et photographique	340	314	271	263
Équipement pour réception, enregistrement, reproduction du son et de l'image	87	87	67	60
Équipements photos et cinéma, instruments optiques	62	42	24	34
Matériel informatique	128	132	135	123
Supports média pré-enregistrés ou pas	57	43	40	31
Réparation et location d'appareil audio ou vidéo ou photo ou PC	6	10	3	15
Dépenses sportives et récréatives	552	659	522	638
Dépenses sportives	258	243	197	244
Dépenses récréatives	256	331	293	329
Jeux de hasard	37	85	32	65
Presse, librairie et papeterie	324	348	341	348
Librairie	142	121	151	135
Journaux, magazines, périodiques	100	138	105	117
Imprimés divers	11	14	12	13
Matériel pour écrire et dessiner	71	76	74	83
Biens durables pour loisirs intérieurs	7	13	6	34
Voyages tout compris	743	714	700	624

Note(s) :

- Le total des dépenses consacrées à la culture et au temps libre comprend aussi des dépenses relatives aux jeux, jouets et hobbies, aux articles de jardin, plantes et fleurs, aux animaux familiaux, aux jeux de hasard,... Ces différents postes ne sont pas repris dans le tableau. Les rubriques « Formation - Enseignement » et « Restauration et horeca » sont mentionnées, à titre de comparaison car elles peuvent être apparentées à des dépenses de culture et de loisirs.
- L'enquête sur le budget des ménages organisée par la DGS a été réformée en 2012. Parmi les améliorations méthodologiques apportées à l'enquête 2012, on notera que les dépenses ont été enregistrées directement selon la nomenclature européenne plutôt que selon l'ancienne nomenclature belge. L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 6.000 ménages au lieu de 3.700 avant 2012. L'enquête est bisannuelle depuis 2012, plutôt qu'annuelle auparavant. Ces modifications méthodologiques ont pour conséquence que les résultats des enquêtes 2012 et 2014 sont difficilement comparables à ceux observés jusqu'en 2010.

►
Source(s) :
• SPF Économie -
Direction générale
Statistique (DGS) :
HBS 2012 - 2014

D'après « L'enquête sur le budget des ménages 2014 », les ménages wallons ont consacré 2.654 euros aux dépenses de culture et de temps libre [soit une baisse de 10,4% par rapport à 2012], alors que les ménages bruxellois ont dépensé 2.216 euros [soit une baisse de 3,0% par rapport à 2012]. Cela représente, pour les ménages wallons, 7,9 % de la consommation totale [contre 8,5% en 2012], et 7,1% pour les ménages bruxellois [contre 7,8% en 2012]. Les montants renseignés dans l'enquête sont à prix courants, ce qui signifie que la diminution constatée entre 2012 et 2014 est vraisemblablement légèrement plus importante.

• TEMPS MOYEN PASSÉ SUR CHAQUE CHAÎNE PAR LE TÉLÉSPECTATEUR

TEMPS MOYEN EN MINUTES PASSÉ SUR CHAQUE CHAÎNE
PAR LE TÉLÉSPECTATEUR DE 15 ANS ET +, DE 18H À 23H, DE 2011 À 2014

	2011		2012		2013		2014	
	Télé-spectateur potentiel	Télé-spectateur actif	Télé-spectateur potentiel	Télé-spectateur actif	Télé-spectateur potentiel	Télé-spectateur actif	Télé-spectateur potentiel	Télé-spectateur actif
La Une	17	47	17	47	17	48	19	51
La Deux	6	26	7	29	5	26	7	29
Be 1	0	18	0	18	0	15	0	16
RTL-TVI	28	70	27	68	26	68	25	65
Club RTL	5	27	5	30	6	32	5	31
Plug RTL	2	16	2	18	2	19	3	18
TF1	14	47	13	46	12	46	13	49
France 2	7	31	7	32	6	31	7	33
France 3	6	31	6	31	5	30	6	35
AB3	3	26	3	28	3	27	4	30
AB4	1	11	0	12	0	8	0	7
Nickelodeon/MTV (FR)	0	14	0	19	0	21	1	28
La TV en général	115	186	117	188	116	189	106	174

Note(s) :

- Les données du tableau proviennent de l'enquête audiométrique du Centre d'information sur les médias (CIM) qui étudie, via un audimètre placé sur le téléviseur, les comportements télévisuels d'un panel de 1.500 ménages, représentatifs de la population âgée de 15 ans et plus, résidant en Belgique et disposant d'au moins un téléviseur.
- Le temps moyen consacré quotidiennement à la télévision se base, soit sur les téléspectateurs potentiels (moyenne calculée sur l'ensemble des téléspectateurs, soit l'ensemble du panel de ménages, qu'ils aient ou non regardé la télévision), soit sur les téléspectateurs actifs (moyenne calculée sur l'ensemble des téléspectateurs actifs, à savoir ceux qui ont pris contact avec la télévision).
- Mode de lecture :
 - Téléspectateur actif : 600 ménages ont pris contact avec la chaîne « A » dans la tranche horaire concernée pour une durée totale de 36.000 minutes, soit une durée moyenne par ménage de 60 minutes.
 - Téléspectateur potentiel : sur le panel des 1.500 ménages, cette durée de vision moyenne est de 24 minutes, ce qui équivaut aux 36.000 minutes rapportées à l'ensemble du panel (36.000/1.500 = 24 minutes).

L'analyse globale du temps moyen passé à regarder la télévision montre que, pour les 4 années analysées, les trois premières positions sont occupées par RTL-TVI, la Une et TF1. Cependant, une très légère tendance à la diminution est constatée entre 2011 et 2013 du temps moyen passé à regarder la télévision sur RTL-TVI et TF1, tendance confirmée pour RTL-TVI en 2014, tandis que les temps de vision pour La Une et TF1 se renforcent.



Source(s) :

- RMB Marketing
- Audimétrie
- CIM : Enquêtes audiométriques 2011 à 2014

B) ANALYSE PAR SECTEUR

1. TÉLÉVISION ET RADIO

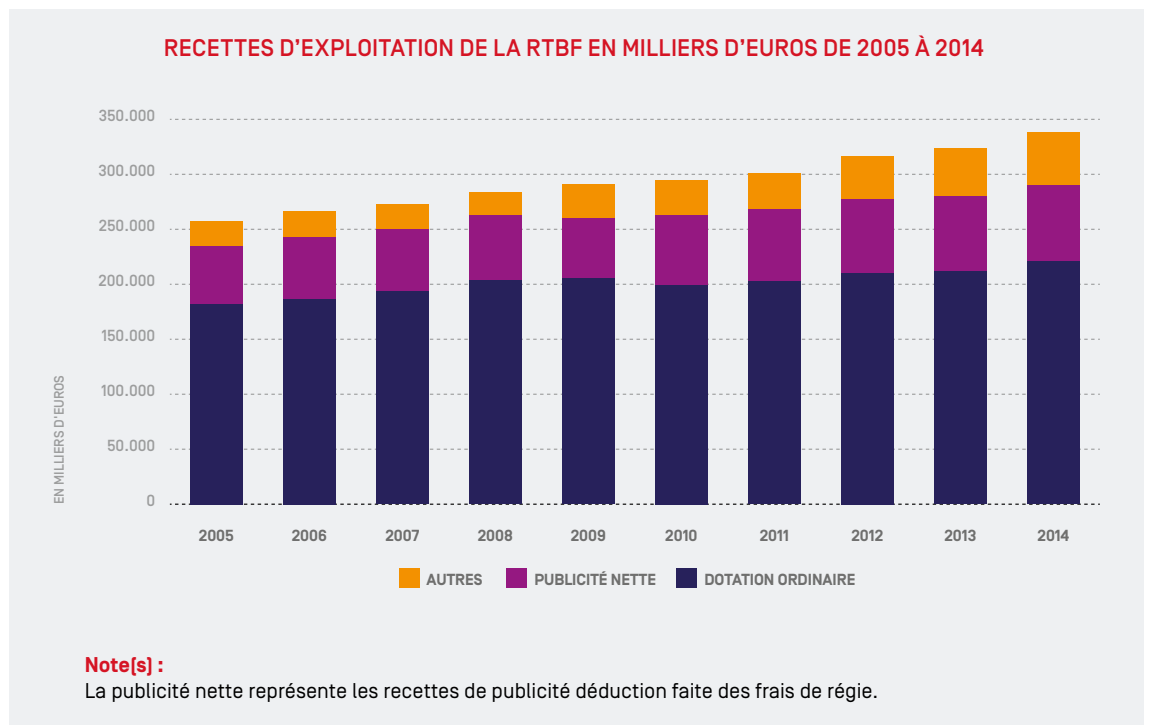
a) Les éditeurs de services de médias audiovisuels : télévision et radio

L'éditeur de services est la personne physique ou morale qui assume la responsabilité éditoriale d'un ou de plusieurs services de médias audiovisuels en vue de les diffuser ou de les faire diffuser. Il est donc celui qui assure le choix du contenu [les programmes] du service et qui détermine la manière dont il est organisé. Il s'agit donc des télévisions et des radios publiques et privées.

L'activité d'éditeur de services est régie par deux décrets : le décret du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels et le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la RTBF.

• LES TÉLÉVISIONS DE SERVICE PUBLIC – RECETTES D'EXPLOITATION DE LA RTBF

Source(s) :
• RTBF



Le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la RTBF dispose que l'entreprise publique autonome à caractère culturel est soumise à la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises. Les chiffres qui suivent sont basés sur un résultat net, c'est-à-dire compte non tenu des charges et des produits qui se compensent en matière de publicité. La dotation ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles représente l'essentiel des ressources de la RTBF. Le montant de cette dotation représente en 2014 un peu plus de 220 millions d'euros, soit 65,2% des recettes d'exploitation. Cela représente une augmentation de plus de 21,2% depuis 2005. Les recettes publicitaires ont, pour leur part, atteint 20,6% de l'ensemble des recettes d'exploitation.

• LES TÉLÉVISIONS DE SERVICES PUBLICS – LES TÉLÉVISIONS LOCALES

ÉVOLUTION DES SOURCES DE FINANCEMENTS DES TÉLÉVISIONS LOCALES (TVL) DE 2009 À 2014

	Recettes propres		Contribution distributeurs		Subsides		Recettes totales
	En euros	En %	En euros	En %	En euros	En %	
2009	8.784.778	28,7	5.123.332	16,7	16.726.792	54,6	30.634.902
2010	8.544.084	27,6	5.230.040	16,9	17.201.058	55,5	30.975.182
2011	8.962.265	27,2	3.605.103	10,9	20.422.968	61,9	32.990.336
2012	8.137.062	24,6	3.591.223	10,9	21.330.528	64,5	33.058.812
2013	7.106.457	22,0	3.837.626	11,9	21.375.996	66,1	32.320.079
2014	6.035.384	19,9	3.601.326	11,9	20.655.875	68,2	30.292.585

SOURCE DE FINANCEMENT DES TÉLÉVISIONS LOCALES (TVL) EN 2014 EN EUROS

	Recettes propres		Contribution distributeurs		Subsides		Recettes totales
	En euros	En %	En euros	En %	En euros	En %	
Antenne Centre	414.433	14,8	381.634	13,6	2.005.533	71,6	2.801.600
Canal C	397.498	14,7	328.771	12,2	1.975.961	73,1	2.702.230
Canal Zoom	78.840	8,3	42.559	4,5	826.545	87,2	947.944
Ma Télé	597.918	32,5	100.570	5,5	1.143.484	62,1	1.841.972
No Télé	1.292.491	28,0	326.074	7,1	2.999.221	64,9	4.617.785
RTC-Télé Liège	884.993	28,2	780.755	24,9	1.474.270	47,0	3.140.017
Télé Bruxelles	517.650	9,4	405.674	7,3	4.609.825	83,3	5.533.150
Télé MB (Mons-Borinage)	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Télé Sambre	583.631	23,4	442.601	17,7	1.472.609	58,9	2.498.841
Télé Vesdre	422.383	21,4	188.065	9,6	1.358.811	69,0	1.969.258
TV com	209.098	11,3	342.188	18,5	1.298.551	70,2	1.849.838
TV Lux	636.450	26,6	262.435	11,0	1.491.065	62,4	2.389.950
Total TVL	6.035.384	19,9	3.601.326	11,9	20.655.875	68,2	30.292.585

Les tableaux ci-dessus, basés sur les bilans et comptes de résultats des télévisions locales (TVL), montrent que les subsides d'exploitation représentent, en 2014, en moyenne, pour 11 chaînes, 68,2% d'un total annuel de 30,3 millions de recettes. Celles-ci sont en diminution par rapport à 2013. Cette baisse est principalement due à la contraction des recettes propres qui sont passées de 7,1 millions en 2013 à 6 millions en 2014 (soit -15,1%). Les contributions distributeurs et les subsides diminuent, quant à eux, respectivement de 6,2% et de 3,4%.

Les TVL disposent de trois sources de financement. La première est récurrente depuis 1995, à savoir une contribution des distributeurs de services. Ce dispositif est intégré dans le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels qui prévoit une contribution obligatoire des distributeurs de services à l'égard des TVL. Ces contributions s'élèvent à 11,9% du total des ressources de 11 TVL en 2014. Il est à noter que cette proportion comprend les suppléments que certaines TVL ont pu négocier avec les distributeurs. Toutefois, depuis 2011, les accords particuliers relatifs à ces contributions supplémentaires ont été résiliés par les distributeurs. Pour éviter que les télévisions locales qui bénéficiaient de ces accords ne rencontrent des difficultés financières, la Fédération Wallonie-Bruxelles a prévu un fonds de compensation [dégressif sur une période de 10 ans] qui intervient sous la forme de subsides complémentaires de fonctionnement.



Source(s) :

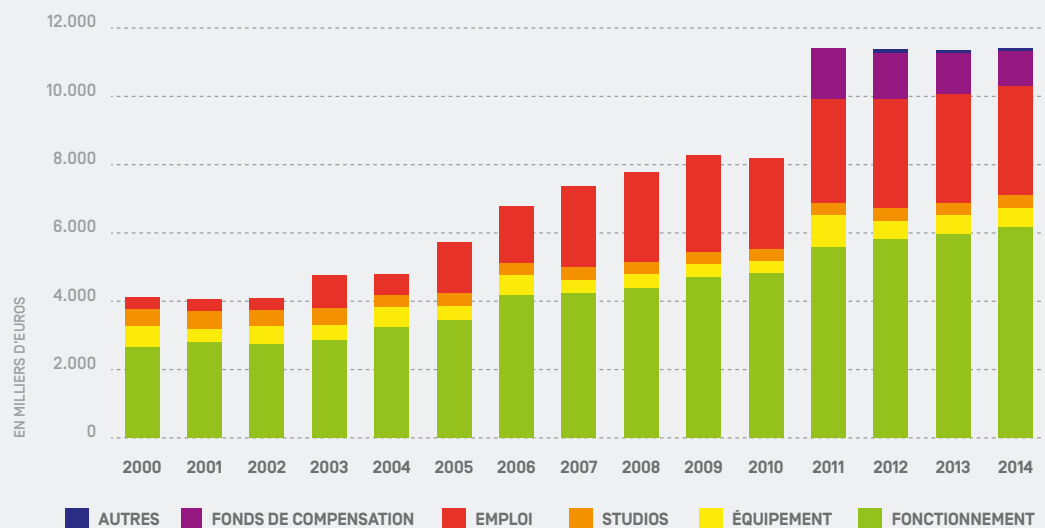
- MFWB – Service général de l'Audiovisuel et des Médias [Bilans et comptes de résultats des TVL]

La deuxième source de financement porte sur les subsides des pouvoirs publics qui comprennent l'apport de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les aides à l'emploi, les subsides provinciaux, communaux et de la COCOF (qui concernent uniquement Télé Bruxelles). Celle-ci représente 68,2% en 2014.

Enfin, les TVL génèrent également des recettes propres (3^e source de financement), celles-ci complétant les apports en subsides. Ces ressources propres représentaient, en 2014, 19,9% du montant total des ressources de 11 TVL et proviennent essentiellement de la publicité mais également de prestations de services, de ventes d'images, de productions audiovisuelles pour des tiers, de location de matériel,...

►
Source(s) :
 • MFWB – Service
 général de
 l'Audiovisuel et des
 Médias

ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES AUX TÉLÉVISIONS LOCALES DE 2000 À 2014 (EN MILLIERS D'EUROS)



Le montant des subventions accordées par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux TVL est resté relativement stable depuis 2011. Il existe plusieurs types de subsides :

- les TVL disposent de subsides en fonctionnement pour pouvoir exercer leur mission de service public. Ces subsides consistent en l'attribution d'un forfait de base identique pour chaque TVL et en un complément réparti en fonction du volume de population, de la masse salariale, de la productivité et du volume de production propres à chaque TVL. Pour l'année 2014, ces subsides représentent 54,1% des subventions accordées (pour 52,5% en 2013, soit une augmentation de 1,6 point de pourcentage) ;
- la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place un système d'aide à l'équipement qui représente 4,8% des subventions accordées pour l'année 2014 ;
- antérieurement, les TVL pouvaient bénéficier d'une couverture de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les charges de leurs emprunts contractés pour l'achat d'équipement et l'aménagement de leurs studios. Actuellement, certaines télévisions locales bénéficient encore des effets de cet ancien système dès lors que les plans de remboursement des emprunts ne sont pas arrivés à échéance ;
- la Fédération Wallonie-Bruxelles peut également dans certains cas intervenir dans le financement des bâtiments des TVL, ceci sur la base du système d'octroi de subventions aux collectivités locales pour les projets d'infrastructures culturelles ;
- depuis 2003, les TVL bénéficient d'une aide à l'emploi dans le cadre des accords du non-marchand. En 2014, cette aide à l'emploi a atteint près de 28,0% du montant total des subventions (contre 28,2% en 2013) ;

- depuis 2011, la Fédération Wallonie-Bruxelles a prévu un Fonds de compensation pour les TVL qui ne bénéficient plus d'accords particuliers avec les distributeurs de services portant sur une contribution supplémentaire à la contribution obligatoire de ces derniers. Ce fonds représente 9,2% des subventions accordées en 2014 [-1,4 point de pourcentage par rapport à 2013].

b) La publicité

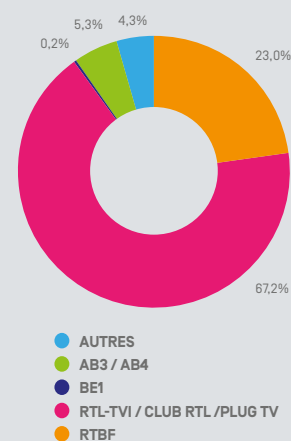
Les investissements publicitaires dans les médias sont estimés à partir de la « pige » CIM⁶ MDB (Media Data Base CIM). Cette dernière porte sur les tarifs bruts (publiés officiellement), compte non tenu des taxes, frais de port et frais techniques ainsi que des dégressifs, commissions et ristournes diverses. La pige CIM MDB est basée sur les déclarations des régies publicitaires et des éditeurs au CIM. Elle a pour objectif de mesurer la pression publicitaire brute des campagnes exercée sur le consommateur en Belgique, et non les flux financiers réels. Elle concerne tous les médias traditionnels et tous les produits, par secteur, par annonceur et par marque. La répartition entre Nord et Sud s'effectue sur la base du régime linguistique du titre/support. Pour la Région de Bruxelles-Capitale en particulier, c'est la langue du message de l'annonce qui est retenue. Les chiffres ne tiennent pas compte du sponsoring.

• INVESTISSEMENTS PUBLICITAIRES PAR MÉDIAS

ÉVOLUTION PAR TYPE DE MÉDIAS DES INVESTISSEMENTS ET DES PARTS DE MARCHÉ PUBLICITAIRES EN BELGIQUE FRANCOPHONE DE 2005 À 2014

	2005		2010		2013		2014	
	En milliers d'euros	En %	En milliers d'euros	En %	En milliers d'euros	En %	En milliers d'euros	En %
Quotidiens	228.464	24,8	282.560	22,1	306.989	22,0	313.816	22,1
Magazines	103.204	11,2	112.787	8,8	95.361	6,8	96.508	6,8
Régionaux			65.447	5,1	63.251	4,5	54.115	3,8
Presse	331.669	36,0	460.794	36	465.601	33,3	464.439	32,7
Affichage	104.710	11,4	122.410	9,6	141.807	10,1	145.270	10,2
Cinéma	13.550	1,5	11.444	0,9	17.739	1,3	17.638	1,2
Radio	129.007	14,0	176.877	13,8	224.119	16,0	241.620	17,0
Télévision	342.372	37,2	447.162	35,0	460.578	33,0	463.003	32,6
Internet			60.561	4,7	87.759	6,3	89.069	6,3
Médias audiovisuels	484.930	52,6	696.044	54,4	790.195	56,5	811.329	57,1
Total général	921.309	100,0	1.279.248	100,0	1.397.603	100,0	1.421.038	100,0

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PUBLICITAIRES ENTRE LES CHÂÎNES DE TÉLÉVISION EN BELGIQUE FRANCOPHONE POUR 2014



Les investissements publicitaires dans les médias francophones connaissent une tendance générale à la hausse puisqu'ils passent de 921,3 millions d'euros en 2005 à plus de 1,42 milliard d'euros en 2014 (soit une augmentation de 54,2%). À noter la progression remarquable de l'Internet où les investissements publicitaires en 2014 sont près de 4,8 fois plus importants qu'en 2006 (89,1 millions d'euros contre 18,6 millions en 2006).

Dans la répartition des recettes publicitaires entre les différents types de médias, ce sont les médias audiovisuels qui détiennent la part de marché la plus importante avec 57,1% en 2014, d'ailleurs en hausse depuis 2005, entre autres, grâce au développement de la publicité



Source[s] :

- RMB Marketing – CIM MDB

[6] CIM : Centre d'Information sur les Médias

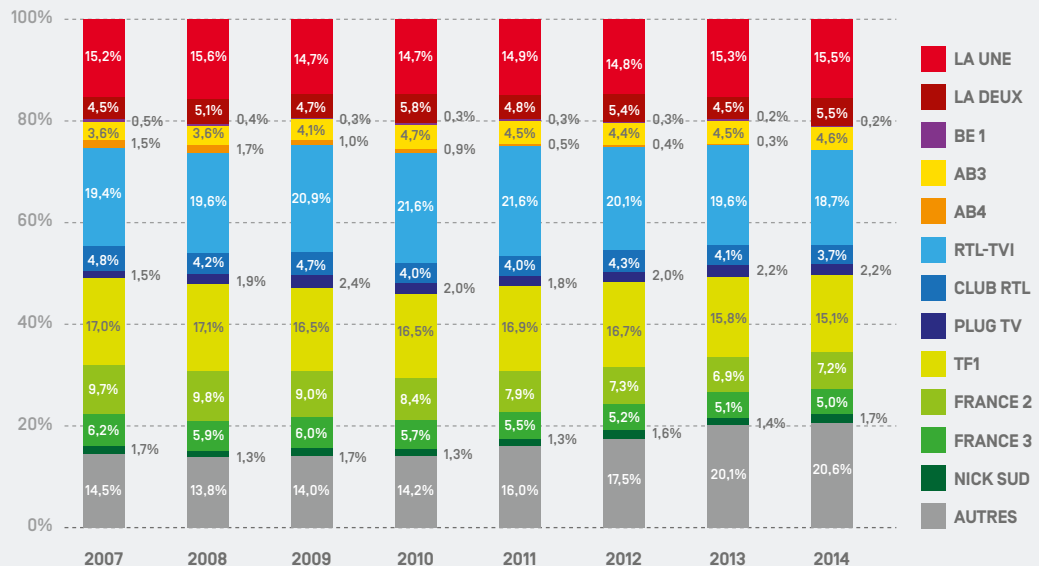
sur Internet [6,3% des parts de marché]. Le secteur de la presse obtient 32,7% du marché publicitaire en 2014, en légère baisse par rapport à 2013 [33,3%]. Quant à l'affichage, il continue à avoisiner les 10% de parts de marché.

L'évolution des investissements publicitaires dans les chaînes de télévisions est également à considérer dans l'observation de la hausse des recettes publicitaires dans les médias audiovisuels. En effet, ces derniers ont augmenté de 35,2% entre 2005 et 2014, passant de 342,4 à 463,0 millions d'euros. RTL-TVI et la RTBF ont 90,2% de ces investissements en 2014, chiffre qui reste relativement stable par rapport à 2013. La part des autres chaînes comme Be1 et AB3/AB4 reste faible.

c) Les parts de marchés des médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles

• PARTS DE MARCHÉ DES CHAÎNES DE TV FRANCOPHONES

ÉVOLUTION EN POURCENTAGE DES PARTS DE MARCHÉ JOURNALIÈRES DES CHAÎNES FRANCOPHONES EN WALLONIE ET EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE DE 2007 À 2014



Note[s] :

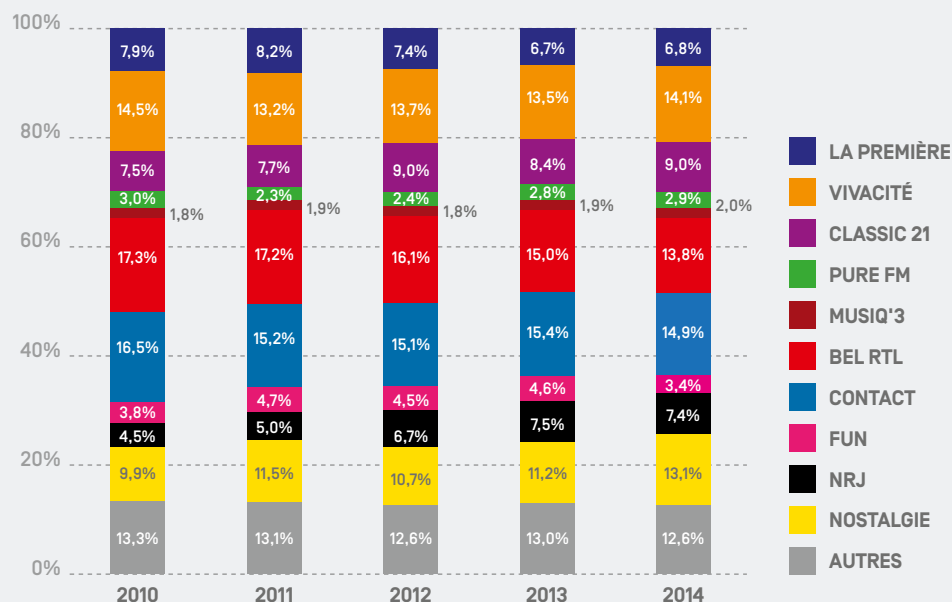
- L'étude TV du CIM mesure de façon standardisée et continue l'audience de la télévision en Belgique. Pour effectuer cette étude, le CIM collabore avec le bureau d'étude GfK Audimétrie et avec Nielsen. Pour la mesure de la TV, le CIM fait appel à un panel composé de 1.500 ménages. Dans chacun de ces ménages, un audimètre est installé. Cet appareil enregistre le comportement de vision des différents membres du ménage, et ses éventuels invités, qui signalent qu'ils regardent la TV. Au total, le panel représente environ 3.700 personnes. Aujourd'hui, le CIM ne mesure pas seulement l'audience des programmes qui sont regardés en direct. Les programmes visionnés jusqu'à 6 jours après leur diffusion sont également identifiés. L'audimètre mesure encore les autres utilisations de la télévision, comme regarder des DVD, jouer à la console, regarder des photos,... Depuis le 1^{er} janvier 2006, le CIM ne prend plus en considération les autres usages de l'écran de télévision [DVD, vidéo, consoles de jeux,...] dans le calcul des parts de marché « Total TV ».
- Sont ici pris en compte les programmes destinés aux téléspectateurs de 4 ans et plus, diffusés tous les jours de la semaine, sur le critère « total journée » [24 heures sur 24] sur les chaînes francophones.
- La part de marché [appelée «PDM» ou «Share»] représente la part des téléspectateurs présents à un moment donné devant un émetteur en particulier, par rapport à l'ensemble des téléspectateurs réunis devant leur télévision au même instant. Elle indique la part d'audience qu'a pu attirer une chaîne, une émission ou une tranche horaire. La part de marché donne une indication des rapports de force à un moment donné, mais ne permet pas de déterminer le nombre de téléspectateurs devant l'écran.

Source[s] :
• RMB Marketing –
Audimétrie CIM

Après une légère baisse de ses parts de marché en 2013, la RTBF (avec La Une et La Deux) enregistre une hausse de 1,2 point en 2014, pour atteindre une part de 21,0%, soit son niveau le plus élevé depuis 2007. Le groupe TVI reste leader avec ses trois chaînes, avec 24,6% en 2014, mais voit ses parts de marché diminuer légèrement depuis 2009. Les autres chaînes privées belges (AB3, AB4 et BE1) restent marginales dans le paysage audiovisuel francophone avec une part de marché totale de 4,8% en 2014 [contre 5,0% en 2013]. Les chaînes françaises occupent, elles aussi, une place importante dans le paysage audiovisuel francophone avec une part de marché de 27,3%, en baisse toutefois depuis 2008. Seules les chaînes reprises sous la catégorie « autres » voient leurs parts de marché augmenter.

• PARTS DE MARCHÉ DES CHAÎNES RADIOS FRANCOPHONES

ÉVOLUTION DES PARTS DE MARCHÉ DES RADIOS FRANCOPHONES
DU LUNDI AU DIMANCHE (5H – 24H), CHEZ LES 12 ANS ET +, DE 2010 À 2014



Source(s) :

- RMB Marketing
- Radio - CIM Radio

Note(s) :

- Trois fois par an, le CIM publie les chiffres d'écoute des radios en Belgique. Dans chacune de ces trois vagues, ± 8.000 répondants sont invités à remplir un carnet d'écoute pendant 7 jours. Ils indiquent par quart d'heure quelles radios ils ont écoutées. Le recrutement des répondants est effectué par le biais d'une enquête face-à-face au domicile, sur base d'un tirage aléatoire d'individus ayant 12 ans ou plus. La réalisation de l'étude a été confiée à GfK.
- Les chiffres qui suivent présentent les résultats du cumul des vagues de l'étude CIM radio couvrant chaque fois une année.
- La part de marché d'une radio est exprimée en pourcentage d'auditeurs à l'écoute de cette station, calculé sur la base du quart d'heure moyen. Ces données concernent les comportements radio de l'ensemble de l'univers des 12 ans et plus, du lundi au dimanche, sur la tranche horaire de 5 heures à 24 heures.

Pour la première fois en 2014, la RTBF avec ses 5 chaînes (La Première, VivaCité, Classic 21, Pure FM et Musiq'3) occupe la tête du classement avec une part de marché cumulée de 34,8% [contre 33,3% en 2013]. Elle est suivie par les radios de RTL Group (Bel RTL, Contact et Fun) dont la part de marché cumulée est descendue à 32,1% [contre 35,0% en 2013].

La part de marché cumulée des radios de NRJ Group (NRJ et Nostalgie) est montée à 20,5% en 2014 [contre 18,7% en 2013].

2. CINÉMA

a) Les recettes du secteur

• RECETTES BRUTES D'EXPLOITATION ET PRIS MOYEN DU BILLET

►
Source(s) :
 • SPF Économie –
 Direction générale
 Statistique (DGS)

ÉVOLUTION DES RECETTES BRUTES DE L'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE EN BELGIQUE EN EUROS HTVA DE 2005 À 2014

	Recette brute	Recette brute par écran	Prix moyen du billet	Dépenses par habitant
2005	121.534.166	241.619	5,71	11,56
2006	135.694.933	267.643	5,87	12,82
2007	129.415.344	252.272	5,93	12,13
2008	127.981.057	260.654	6,06	11,90
2009	133.548.341	277.647	6,27	12,32
2010	136.302.568	295.667	6,39	12,60
2011	150.601.116	330.266	6,76	13,75
2012	151.157.014	314.910	6,95	13,70
2013	145.900.354	306.513	6,99	13,14
2014	148.195.411	313.310	7,09	13,29
		2014	Recette brute	Prix moyen du billet
		Région de Bruxelles-Capitale	26.953.588	8,24
		Wallonie	49.192.674	6,58
		Flandre	72.049.150	7,11
		Belgique	148.195.411	7,09

Note(s) :

Les chiffres sont établis sur base des bordereaux de recettes rédigés par les exploitants de salles. Leurs recettes brutes, appelées aussi recettes guichet, représentent le produit de la vente des billets. Elles comprennent les droits d'auteur et le cas échéant, la taxe communale à l'exclusion de la TVA.

Entre 2005 et 2012, la recette brute d'exploitation a augmenté de près de 24,4% mais diminuée de 3,5% entre 2012 et 2013, pour remonter ensuite de 1,5% en 2014. Parallèlement à cette évolution, le prix moyen du billet a pour sa part augmenté de 24,3% entre 2005 et 2014. Enfin, les dépenses moyennes par habitant ont quant à elles augmenté de 15% sur la même période.

• CHIFFRES DE VENTES ET LOCATIONS DE DVD ET DE TÉLÉCHARGEMENTS DE FILMS

CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL DU SECTEUR VIDÉO EN BELGIQUE EN MILLIONS D'EUROS DE 2011 À 2014

	2011	2012	2013	2014
Locations DVD	11,4	9,2	9,1	6,8
Ventes DVD	166,1	148,2	121,3	95,8
Total DVD	177,5	157,4	130,4	102,6
Locations Blu-ray Disc	0,8	0,7	0,6	0,4
Ventes Blu-ray Disc	21,8	24,4	23,1	19,9
Total Blu-ray Disc	22,7	25,1	23,7	20,3
Digital Vidéo	1,2	9,8	21,4	32,1
VoD - TV	35,2	45,0	54,1	58,9
Total Vidéo en ligne	36,4	54,8	75,5	91,1
Total Vidéo	236,6	237,3	229,6	214,0

Note(s) :

Les données concernant le marché de la vidéo résultent d'estimations provenant d'IHS.

Fin 2014, les dépenses de consommation de DVD au détail sont tombées à 102,6 millions d'euros, soit une baisse de 34,8% par rapport à l'année 2012. Cette baisse de chiffre d'affaires est principalement due au déclin du nombre total d'unités vendues qui est tombé à 6,8 millions soit une baisse de 25,3% en un an

La même année, les dépenses de consommation au détail de Blu-ray Disc est descendue à 20,3 millions d'euros, soit une baisse de 19,1% par rapport à 2012. Ce déclin est également dû à la baisse de 18,4% du nombre d'unités vendues entre 2012 et 2014 qui est passé à 19,9 millions.

La croissance significative de 20,6% en un an du niveau de consommation de vidéo numérique, est en grande partie attribuable à une hausse de la consommation par abonnement de films et séries en ligne qui a plus que doublé en un an.

◀ Source(s) :
• IHS

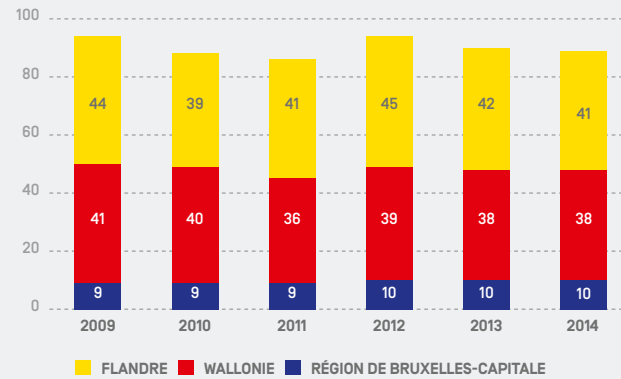
b) L'offre des complexes cinématographiques

• RÉPARTITION DU PARC CINÉMATOGRAPHIQUE SELON LE NOMBRE D'ÉCRANS

RÉPARTITION DES COMPLEXES CINÉMATOGRAPHIQUES PAR RÉGION SELON LE NOMBRE D'ÉCRANS EN 2014

	Total	1 Salle	2-7 Salles	8 salle et +
Région de Bruxelles-Capitale	10	3	4	3
Wallonie	38	18	11	9
Flandre	41	9	19	13
Belgique	89	30	34	25

ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE COMPLEXES CINÉMATOGRAPHIQUES PAR RÉGION DE 2009 À 2014



Source(s) :
• SPF Économie –
Direction générale
Statistique (DGS)

Avec la disparition d'une seule unité en Flandre, le nombre de complexes cinématographiques reste relativement stable en 2014 par rapport à l'année 2013 [année pour laquelle il y avait eu une baisse de 3 unités en Flandre et 1 en Wallonie]. Comme pour les années précédentes, c'est en Wallonie qu'on compte le plus de complexes ne disposant que d'une seule salle.

• NOMBRE DE SALLES, DE PLACES ET DE SÉANCES EN BELGIQUE

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALLES, DE PLACES ET DE SÉANCES DE 2005 À 2014

	Nombre de salles	Nombre de places		Nombre de séances	
		Total	Moyenne par salle	Total	Moyenne par salle
2005	503	110.316	219	630.626	1.254
2006	507	111.079	219	656.050	1.294
2007	513	112.316	219	694.666	1.354
2008	491	107.154	218	657.263	1.339
2009	481	106.404	221	629.397	1.309
2010	461	100.911	219	611.210	1.326
2011	456	104.662	230	625.614	1.372
2012	480	105.195	219	627.713	1.308
2013	476	104.123	219	629.419	1.322
2014	473	102.702	217	610.348	1.290
	Nombre de salles	Nombre de places		Nombre de séances	
		Total	Moyenne par salle	Total	Moyenne par salle
Région de Bruxelles-Capitale	65	14.414	222	93.900	1.445
Wallonie	173	37.107	214	235.253	1.360
Flandre	235	51.182	218	281.195	1.197
Belgique	473	102.703	217	610.348	1.290

Source(s) :
• SPF Économie –
Direction générale
Statistique (DGS)

Après une diminution de l'offre globale observée entre 2007 et 2010, les trois années suivantes ont été stables et ont affiché un léger retour à la hausse. 2014 enregistre une légère baisse de - 1,4% en nombre de places et - 3% en nombre de séances. Les salles de cinéma de la Région de Bruxelles-Capitale sont celles qui offrent le plus grand nombre de séances par salle. La Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale couvrent près de 53,9% des séances offertes pour l'ensemble du pays, ainsi que 50,2% des places offertes en Belgique.

• FRÉQUENTATION CINÉMATOGRAPHIQUE PAR HABITANT

INDICATEURS DE LA DEMANDE CINÉMATOGRAPHIQUE EN BELGIQUE DE 2005 À 2014

	Volume annuel d'entrées	Entrées par écran	Fréquentation moyenne par habitant
2005	22.096.786	43.930	2,1
2006	23.929.057	47.197	2,3
2007	22.676.549	44.204	2,1
2008	21.922.504	44.649	2,0
2009	21.336.257	44.358	2,0
2010	21.313.298	46.233	2,0
2011	22.275.859	48.851	2,0
2012	21.764.317	45.342	2,0
2013	20.871.645	43.848	1,9
2014	20.887.585	44.160	1,9
	Volume annuel d'entrées	Entrées par écran	Fréquentation moyenne par habitant
Région de Bruxelles-Capitale	3.272.229	50.342	2,8
Wallonie	7.475.325	43.210	2,1
Flandre	10.140.031	43.149	1,6
Belgique	20.887.585	44.160	1,9

◀ Source(s) :
• IHS

Depuis 2006, malgré une légère augmentation en 2011, la tendance est à la diminution du volume annuel d'entrées. La diminution totale est de 12,7% depuis 2006. En 2014, ce volume total est resté stable par rapport à 2013. Par ailleurs, en 2014, 51,5% des entrées totales sont réalisées au sein de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Wallonie. En 2014, c'est la Région de Bruxelles-Capitale qui enregistre les meilleurs résultats en termes d'entrées par écran et de fréquentation moyenne par habitant.

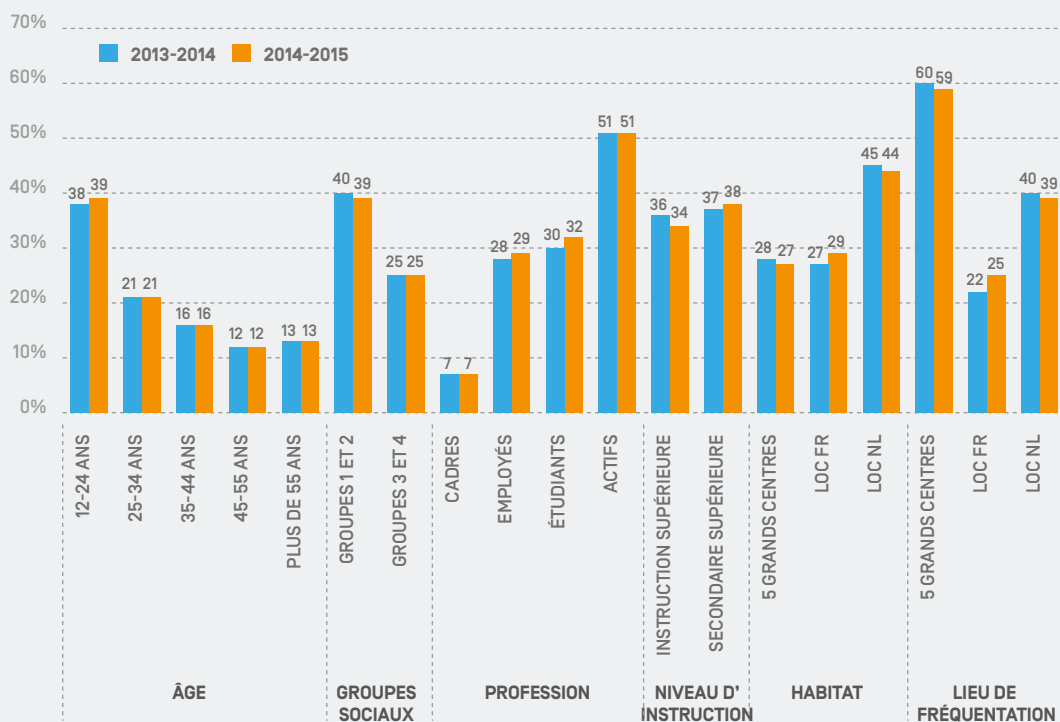
c) Les données socio-économiques

• PROFIL DES SPECTATEURS CINÉMA

Source(s) :
• Brightfish - CIM

PROFIL DES SPECTATEURS CINÉMA, EN POURCENTAGE
DE L'AUDIENCE CINÉMA EN 2013/2014 ET 2014/2015

Ensemble 12 ans et +	2013/2014	2014/2015
Age		
12-24 ans	38	39
25-34 ans	21	21
35-44 ans	16	16
45-55 ans	12	12
plus de 55 ans	13	13
Groupes sociaux *		
Groupes 1 et 2	40	39
Groupes 3 et 4	25	25
Profession		
Cadres	7	7
Employés	28	29
Etudiants	30	32
Actifs	51	51
Instruction		
Instruction supérieure	36	34
Secondaire supérieure	37	38
Habitat		
5 grands centres **	28	27
Loc Fr	27	29
Loc NL	45	44
Lieu de fréquentation		
5 grands centres **	60	59
Loc Fr	22	25
Loc NL	40	39



Note(s) :

- Le périmètre de l'étude prend comme univers de référence les spectateurs de 12 ans et plus.
- Les données proviennent de l'étude CIM cinéma traitées dans les études du média cinéma réalisées par Brightfish, la régie publicitaire du cinéma en Belgique.
- Le CIM divise la population belge en 8 catégories (groupes sociaux). Chaque catégorie est définie sur base d'une pondération entre la profession du chef de ménage et le niveau d'instruction. À titre d'exemple, la catégorie 1 regroupe principalement les cadres et professions libérales ayant fait des études universitaires. Les niveaux de qualification diminuent progressivement jusqu'à la catégorie 8 qui regroupe principalement les ouvriers non qualifiés n'ayant pas fait d'études.
- Les 5 grands centres = Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand et Liège.

Le cinéma attire un profil relativement jeune puisque la tranche d'âge 12-24 ans représente 39% des spectateurs en 2014/2015 [contre 38% en 2013/2014]. Le caractère urbain de la fréquentation s'observe également étant donné que 27% du public cinématographique habite les cinq grandes villes citées ci-dessus [contre 28% en 2013/2014]. Ces cinq grands centres urbains attirent 59% des spectateurs en 2014/2015 [contre 60% en 2013/2014]. Enfin, le profil des spectateurs est principalement constitué d'une clientèle intellectuellement et socialement favorisée puisque les quatre groupes sociaux les plus élevés (groupes 1 à 4) représentent 64% de l'ensemble des spectateurs [contre 64% en 2013/2014].

3. CRÉATION, PROMOTION ET DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUE

En date du 1^{er} janvier 2012, le « décret relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle » du 10 novembre 2011 est entré en vigueur. Ce texte régit l'ensemble des aides publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles en faveur du cinéma et de la création audiovisuelle et leur apporte la sécurité juridique dont elles avaient besoin.

Le décret définit le cadre d'intervention pour les aides à la création [écriture, développement, production - avant ou après réalisation], les aides à la promotion, les primes au réinvestissement des longs et courts métrages, les aides aux opérateurs audiovisuels et les aides à la formation.

En outre, le texte crée formellement trois instances d'avis, aux missions spécifiques : la Commission de Sélection des Films, la Commission d'aide aux opérateurs audiovisuels et le Comité de Concertation du Cinéma et de l'Audiovisuel.

Depuis 2013, l'entièreté des dispositifs mis en place sont entrés en application, après une année 2012 comportant un certain nombre de mesures transitoires.

Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA) constitue un service de l'État à gestion séparée au sens de l'article 140 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991. Ce service est placé sous l'autorité directe du Ministre qui a l'audiovisuel dans ses compétences. La dotation globale de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel s'élève à 17,6 millions d'euros en 2014 (contre 17,3 millions d'euros en 2013).

Sa mission est d'encourager et de soutenir la création, la diffusion et la promotion audiovisuelle en Fédération Wallonie-Bruxelles dans le respect de la diversité des genres et des publics.

a) Budget pour l'audiovisuel

• ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AUDIOVISUELLE GÉRÉE PAR LE CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AUDIOVISUELLE GÉRÉE
PAR LE CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL EN 2013 ET EN 2014 EN EUROS

	2013	2014
Commission de sélection	10.595.250	9.830.000
• Apport FWB	8.402.171	9.087.157
• Apport éditeurs et distributeurs de services	2.193.079	742.843
Aides à la promotion et à la diffusion	940.332	968.514
Eurimages	387.204	420.217
Primes au réinvestissement	1.287.070	1.793.518
Fonds RTBF/FWB pour les séries belges (apport FWB)	240.000	1.095.000
Fonds spécial RTBF producteurs indépendants (apport FWB)	1.368.681	1.368.681
Commission d'aide aux Opérateurs Audiovisuels	3.086.750	3.196.750
Investissements des éditeurs et distributeurs de services	8.566.828	9.596.384
RTBF	2.420.609	3.351.099
• Frais directs RTBF	1.135.115	1.235.117
• Services/diffusion	1.045.494	1.010.482
• Fonds RTBF/FWB pour les séries belges	240.000	1.105.500
Be TV	4.781.219	3.828.286
Belgacom & SiA	1.252.500	1.130.000
AB Thématiques	100.000	100.000
Newscom	12.500	
Nethys		974.700
Brutéle		212.299
Total	26.472.115	28.269.064
Apports FWB (en %)	59,4%	63,4%
Apports Extérieurs (en %)	40,6%	36,6%

Note(s) :

Les recettes extérieures versées au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel sont constituées de la dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des sommes versées par les éditeurs et distributeurs de services télévisuels suivant les dispositions du décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels, et enfin d'apports divers parmi lesquels les remboursements des avances à la production.

L'enveloppe budgétaire audiovisuelle gérée par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel dans l'exercice de ses compétences légales pour l'année 2014 s'élève à près de 28,3 millions d'euros contre 26,5 millions d'euros en 2013, soit une hausse de 6,8%. Dans cette enveloppe, les contributions extérieures atteignent 10,3 millions d'euros, soit 36,6% du total contre 17,9 millions pour les apports de la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit 63,4% du total, en hausse par rapport à 2013 où il était de 59,4% [+4 points de pourcentage].

**Source(s) :**

- MFWB – Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

b) Les aides à la création d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles

Les aides à la création d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles permettent à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'accorder une aide (à l'écriture, au développement et/ou à la production avant ou après le début des prises de vues) aux producteurs, auteurs ou réalisateurs de films culturels belges dont le projet et le scénario sont rédigés en langue française, à l'exception des films publicitaires, scientifiques, didactiques et d'actualités. Ces aides sont destinées aux projets de longs et courts métrages de fiction, d'animation et de documentaires de création. Une part du budget est réservée aux productions destinées à une diffusion télévisée (documentaires, téléfilms de fiction et séries télévisuelles).

Les aides sont octroyées par le Ministre compétent sur base de l'avis de la Commission de Sélection des Films sur chaque projet recevable. La Commission de Sélection des Films est composée de professionnels désignés par le Gouvernement pour leurs activités spécifiques dans le milieu cinématographique ou leurs qualités particulières dans le domaine culturel.

Les aides à la création sont attribuées sous forme d'avances remboursables sur les recettes nettes d'exploitation (à l'exception de l'aide à l'écriture et de l'aide au cinéma expérimental).

Source(s) :
• MFWB – Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

• RÉPARTITION DES PROMESSES D'AIDES

ÉVOLUTION DES MONTANTS DES PROMESSES D'AIDES OCTROYÉES PAR LE CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL EN EUROS ET NOMBRE DE PROJETS RETENUS PAR LA COMMISSION DE SÉLECTION DES FILMS DE 2009 À 2014

	2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	Montants en euros	Projets retenus	Montants en euros	Projets retenus	Montants en euros	Projets retenus	Montants en euros	Projets retenus	Montants en euros	Projets retenus	Montants en euros	Projets retenus
Longs métrages (LM) fiction cinéma	7.024.000	41	7.033.232	43	6.837.500	46	6.110.000	46	6.700.000	47	6.164.000	48
Écriture	194.000	15	175.000	14	200.000	16	250.000	20	250.000	20	200.000	16
Développement											306.500	9
Production	6.405.000	22	6.138.232	23	6.050.000	23	5.350.000	21	5.950.000	22	5.187.500	18
Finition	125.000	2	120.000	2	137.500	3	60.000	1	50.000	1	20.000	1
Production CCA-VAF	300.000	2	600.000	4	450.000	4	450.000	4	450.000	4	450.000	4
Courts métrages (CM) fiction cinéma	846.000	22	912.000	27	990.000	28	976.000	28	1.004.000	31	894.500	28
Production	823.500	20	870.500	23	975.000	27	945.000	27	914.000	24	852.000	25
Finition	22.500	2	41.500	4	15.000	1	31.000	1	90.000	7	42.500	3
Fictions télévisuelles	80.000	1	460.000	2	600.000	14	620.000	7	150.000	2	150.000	4
Écriture			180.000	0	130.000	3	290.000	3	12.500	1	37.500	3
Production	80.000	1	280.000	2	470.000	11	330.000	4	137.500	1	112.500	1
Documentaires	1.635.232	32	1.660.000	48	1.706.250	41	1.725.000	50	1.788.750	56	1.735.000	48
Développement	25.950	7	47.500	8	67.500	9	78.250	12	116.500	16	83.500	13
CM cinéma production			37.500	1					29.250	1		
LM cinéma production	432.500	3	150.000	2	430.500	6	422.500	6	150.000	2	215.000	4
LM cinéma finition									15.000	1	15.000	1
Doc TV Production	956.782	20	1.137.000	30	1.077.000	21	929.500	19	1.263.000	28	1.119.500	22
Doc TV Finition			28.000	2	30.000	2	86.000	7	40.000	3	15.000	1
Séries TV	220.000	2	125.000	1			40.000	1	40.000	1	152.000	3
Doc TV CCA-VAF ⁷			135.000	4	101.250	3	168.750	5	135.000	4	135.000	4
Films Lab	100.000	8	100.000	7	100.000	6	135.000	8	66.000	4	100.000	6
TOTAL	9.685.232	104	9.985.232	127	10.233.750	135	9.566.000	139	9.708.750	140	9.043.500	134

[7] Vlaams Audiovisueel Fonds

Le montant des promesses d'aides octroyées par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel s'élève, en 2014, à 9,0 millions d'euros, soit une baisse de 6,9% par rapport à 2013. La majeure partie de ces promesses d'aide est consacrée aux longs métrages qui représentent 68,2% des parts en 2014.

Par ailleurs, le nombre de projets soutenus est en augmentation de 28,8% par rapport à 2009. Cependant, la répartition du nombre de productions soutenues entre les différentes catégories est nettement plus équilibrée par rapport au montant total des promesses d'aides. En effet, les longs métrages représentent 35,8% des projets sélectionnés, les documentaires 35,8% [pour 19,2% des montants des aides], les courts métrages 20,9% [pour 9,9% des montants des aides], les fictions télévisuelles 3,0% [pour 1,7% des montants des aides] et les films Lab 4,5% des projets sélectionnés [pour seulement 1,1% du montant total des promesses d'aides].

c) Primes au réinvestissement

En vertu du décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle modifié par le décret du 17 juillet 2013, et des arrêtés qui en découlent, des primes au réinvestissement peuvent être octroyées aux producteurs, réalisateurs et distributeurs d'œuvres audiovisuelles.

L'objectif de ces primes au réinvestissement est de valoriser la diffusion des films présentant un intérêt culturel pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et de dynamiser la production et la distribution de films futurs puisque les sommes ainsi récoltées⁸ sont réinvesties dans des productions ultérieures.

Les critères de reconnaissance pour pouvoir bénéficier des primes au réinvestissement sont la version originale en langue française, ainsi qu'un des trois critères suivants : s'être vu octroyer une aide à la production (voir ci-dessus), soit avoir été coproduite dans le cadre d'un accord de coproduction qui engage la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit avoir réussi le test culturel prévu par ledit décret.

• MONTANT DES SUBVENTIONS ET DES PRIMES DE QUALITÉ / PRIMES AU RÉINVESTISSEMENT

ÉVOLUTION DES MONTANTS DES PRIMES AU RÉINVESTISSEMENT (EX-SUBVENTIONS À LA DIFFUSION ET PRIMES À LA QUALITÉ) OCTROYÉES PAR LE CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL DE 2005 À 2014 EN EUROS

	Primes à la qualité	Longs métrages	Courts métrages	Total
2005	120.000	758.293	619.417	1.497.710
2006	120.000	412.473	618.759	1.151.232
2007	128.000	412.487	618.108	1.158.595
2008	100.000	412.497	630.759	1.143.256
2009	120.000	412.285	617.326	1.149.611
2010	117.000	413.185	619.137	1.149.322
2011	100.000	412.339	618.533	1.130.872
2012	123.500	385.621	619.923	1.129.044
2013		353.090	310.340	663.430
2014		347.505	298.534	646.039

Note(s) :

- Depuis 2013, le système des « subventions à la diffusion et primes à la qualité » a été remplacé par le système des « primes au réinvestissement ». Le système étant nouveau, le nombre de demandes n'a pas encore atteint le niveau des années précédentes.
- Comme les primes au réinvestissement sont calculées en fonction des résultats d'exploitation/diffusion des œuvres au cours de l'exercice précédent dûment clôturé, les œuvres de long et court métrage devenues éligibles au cours de l'exercice 2012 ont vu les primes correspondantes payées suivant la nouvelle réglementation au cours de l'année 2013. Dans la même logique, et pour assurer la continuité globale du processus, les montants attribués en 2012 l'ont été sur la base de l'ancienne réglementation.



Source(s) :

- MFWB – Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

[8] http://www.audiovisuel.cfwb.be/index.php?id=avm_subv_primes

L'enveloppe budgétaire globale affectée aux primes au réinvestissement pour l'exercice 2014 s'élève à 1.793.518 euros. Un montant de 646.039 euros a été affecté aux films sortis en salles cinématographiques et/ou en festivals et/ou vendus aux télévisions durant l'année 2014 et années antérieures [pour les festivals et ventes aux télévisions].

d) Contribution des éditeurs et des distributeurs de services audiovisuels à la production indépendante

Depuis plusieurs années, la Fédération Wallonie-Bruxelles a initié une politique visant à associer les chaînes de télévision mais aussi les distributeurs de ces télévisions au développement de la création et de la production audiovisuelle indépendante.

Le décret du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels prévoit une contribution des éditeurs de services audiovisuels privés et des distributeurs de ces services à la production d'œuvres audiovisuelles [produites avec au moins un producteur indépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles]. Cette contribution, déterminée sur base d'un pourcentage de leur chiffre d'affaires pour les éditeurs de services, et sur base du nombre d'utilisateurs ou du chiffre d'affaires pour les distributeurs de services, peut se faire soit sous la forme de coproduction ou de préachat d'œuvres audiovisuelles, soit sous la forme d'un versement au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

Le contrat de gestion 2013-2017 de la RTBF conclu le 26 décembre 2012 avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, prévoit que la RTBF doit entretenir des partenariats étroits avec les producteurs audiovisuels indépendants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans les États membres de l'Union européenne et dans les pays de la Francophonie. Pour ce faire, elle doit mener une politique de contrats cadres ou ponctuels de coproduction, d'achats ou de préachats de droits de diffusion, d'achats de formats et de concepts audiovisuels, de commandes, ou de prestations techniques avec les producteurs audiovisuels indépendants. Dans ce cadre, des obligations d'investissements sont prévues selon certaines modalités.

Le Fonds Spécial est un crédit budgétaire géré par le Centre du Cinéma et destiné à stimuler la coproduction entre la RTBF et les producteurs indépendants.

Le nouveau contrat de gestion de la RTBF (2013-2017) prévoit que la RTBF participe à la mise en œuvre d'un fonds spécifique dont l'objectif est d'accroître la production de séries télévisuelles belges, francophones, locales et populaires. Dans cette optique, depuis 2013, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la RTBF ont créé un Fonds commun destiné à soutenir la production de séries télévisuelles belges francophones. Le processus mis en place doit permettre de contribuer à l'émergence de nouveaux talents d'écriture, à la consolidation des outils de production et, enfin, à la fidélisation du public francophone. À terme, le but est de produire 4 séries annuelles de 10 épisodes chacune, soit une quarantaine d'épisodes par an, à destination du public de la RTBF.

• CONTRIBUTION DES ÉDITEURS ET DISTRIBUTEURS DE SERVICES DANS LA PRODUCTION

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DES TÉLÉVISIONS ET DES DISTRIBUTEURS DANS LA PRODUCTION DE 2012 À 2014 EN EUROS

	2012			2013			2014		
	Obligation légale	Investissement réel	Type de contribution	Obligation légale	Investissement réel	Type de contribution	Obligation légale	Investissement réel	Type de contribution
RTBF	3.425.694	6.519.892	Coprod	2.447.999	3.549.290	Coprod	2.460.951	3.614.280	Coprod
AIESH	30.637	30.637	CCA	30.607	30.607	CCA	29.254	29.254	CCA
Base/Snow (KPN)							11.723	11.723	CCA
Billi (Alpha Netw.)	2.971	2.971	CCA	3.132	3.132	CCA	2.474	2.474	CCA
BBT CanalZ	10.544	10.544	CCA	10.204	10.204	CCA	9.771	9.771	CCA
BeTV	778.379	1.358.685	Coprod	808.934	4.781.219	Coprod	774.248	3.828.286	Coprod
Belgacom	1.007.032	827.250	Coprod	1.270.635	1.231.250	Coprod	1.260.167	1.118.500	Coprod
Brutéle	371.395	371.395	CCA	377.620	377.620	CCA	362.390	120.797	CCA
								212.299	Coprod
BTV	142.976	147.502	Coprod	110.221	100.000	Coprod	96.644	100.000	Coprod
Liberty TV	10.665	10.000	Coprod			Coprod			Coprod
Mobistar	41.980	41.980	CCA	40.225	40.225	CCA			
Newscom	23.797	23.797	CCA	11.160	12.500	Coprod	5.811		CCA
SiA	23.382	35.250	Coprod	13.452	21.250	Coprod	12.171	11.500	Coprod
TECTEO / Nethys	1.682.134	1.682.134	CCA	1.725.611	1.725.611	CCA	1.663.796	554.044	CCA
						Coprod		974.700	Coprod
Télénet	6.608	6.608	CCA	5.680	5.680	CCA	5.143	5.143	CCA
DramaPassion							9.637	9.637	CCA
Total	7.558.194	11.068.646		6.855.480	11.888.588		6.704.179	10.602.407	

Note(s) :

L'obligation légale intègre les reports de manquement ou d'excédent des années précédentes.

L'année 2014 a été marquée par :

- la décision de Nethys et Brutélé de contribuer dorénavant sous la forme de coproduction/ préachat plutôt que sous la forme d'un versement au CCA. Afin d'amortir l'impact de ce changement de contribution sur le budget 2014 du CCA, Nethys et Brutélé ont toutefois encore versé au CCA un tiers de leur contribution ;
- la conclusion de conventions avec Nethys, Brutélé et Belgacom par lesquelles ces distributeurs s'engagent à consacrer, sur une période de deux ans, au moins 47% du montant total de leur obligation dans des œuvres de fiction cinématographiques ou télévisuelles d'initiative belge francophone et au moins 3% du montant total de l'obligation dans des œuvres documentaires d'initiative belge francophone ;
- l'arrêt des activités de Newscom SA (Star TV) au 31 août 2014 et d'Alpha Networks (Billi) au 31 décembre 2014 ;
- la première contribution de Base Company (SNOW) en tant que distributeur de services télévisuels et l'annonce par ce distributeur, fin 2014, de l'arrêt de son activité d'offre télévisuelle au 30 juin 2015 ;
- l'apparition de nouveaux éditeurs de services télévisuels non-linéaires sur internet dont Vlexhan Distribution SPRL (Dramapassion) qui a versé sa première contribution en 2014.

Sur les 10,6 millions d'euros d'investissements, BeTV représente 36,1% suivie de la RTBF avec 34,1% et Belgacom avec 10,5%.



Source(s) :

- MFWB – Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

e) Opérateurs audiovisuels : Ateliers d'accueil, de production et d'école, distributeurs, exploitants, festivals et structures numériques

La Commission d'aide aux opérateurs audiovisuels (COA) a été mise en place en 2012 conformément au décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle [décret cinéma]. Son objectif est d'examiner les demandes de subventions soumises par 5 types d'opérateurs :

- les ateliers d'accueil, de production et d'école ;
- les distributeurs de films d'art et essai ;
- les organisateurs de festival ;
- les exploitants de salles ;
- les structures de diffusion numérique.

Sur chacun des dossiers examinés, elle émet un avis motivé au Ministre compétent qui prend la décision finale d'accorder ou non une subvention.

Pour tous les opérateurs audiovisuels, à l'exception des distributeurs de films, l'aide financière proposée dans le cadre de la Commission prend la forme d'une convention ou d'un contrat-programme, selon le type d'opérateur et le projet présenté. Les distributeurs de films d'art et essai bénéficient quant à eux d'une subvention de fonctionnement directement sur le budget de l'année en cours.

45 opérateurs audiovisuels ont été aidés en 2014 dans le cadre de la Commission pour un montant total de 3.196.750 euros, ce qui représente une hausse de 3,6% par rapport au total des subventions octroyées en 2013. Cette hausse s'explique principalement par la volonté de la Fédération Wallonie-Bruxelles de soutenir les lieux de diffusion en Région de Bruxelles-Capitale et en Wallonie. Elle se traduit par un soutien accru aux salles de cinéma en 2014, le montant total des aides destinées aux exploitants de salles ayant augmenté de 14,8% en 2014 par rapport à 2013.

23 opérateurs bénéficient d'un contrat-programme de 5 ans, ce qui représente plus de la moitié des opérateurs aidés et confirme une volonté marquée de les soutenir de manière structurelle et sur la durée. 9 opérateurs bénéficient d'une convention de 2 ans (ateliers et salles de cinéma) et 9 autres d'une convention d'un an (festivals et structures de diffusion numérique). En outre, 4 distributeurs ont été subventionnés en 2014.

Les ateliers d'accueil ont pour mission principale d'accompagner et de soutenir les auteurs et les producteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la réalisation de leurs projets par une aide financière, un apport en service, du prêt de matériel ou l'accompagnement des projets. Ils veillent, en outre, à la diffusion et à la distribution, en Belgique et à l'étranger, de films produits en Fédération Wallonie-Bruxelles. Deux ateliers d'accueil, l'un en Région de Bruxelles-Capitale et l'autre en Wallonie, ont été soutenus par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel en 2014 : le Centre Bruxellois de l'Audiovisuel (CBA) et Wallonie Image Production (WIP). Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel soutient les ateliers d'accueil, de production et d'école par une subvention de fonctionnement octroyée sur base de l'avis de la COA. Afin de les aider dans leurs missions, les structures subventionnées bénéficient également d'un soutien en matériel ainsi que d'une aide à l'emploi régie par le décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les ateliers de production ont pour mission principale de réaliser, produire et/ou coproduire des œuvres audiovisuelles dont ils assurent la promotion et la diffusion.

En 2014, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel a soutenu 8 ateliers de production : l'Atelier Graphoui, l'Atelier Jeunes Cinéastes (AJC !), Caméra-etc, Création Production & Cie (CPC), le Centre Vidéo de Bruxelles (CVB), Dérives, Gsara et Zorobabel, ainsi que 3 ateliers d'école Mediadiffusion (IAD), Atelier de Production de La Cambre et Atelier de Réalisation et de Recherche Expérimentale Cinéma et Vidéo (INSAS).

• ÉVOLUTION DES AIDES

ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL AUX OPÉRATEURS AUDIOVISUELS DE 2005 À 2014 EN EUROS

	2005	2010	2011	2012	2013	2014
Distributeurs de films d'art et essai	143.778	143.778	143.817	150.000	150.000	150.000
Organisateurs de festivals	427.825	550.137	610.637	628.137	760.750	760.750
Exploitants de salles d'art et essai	604.500	887.101	825.781	647.478	810.000	930.000
Structures de diffusion numérique				70.000	80.000	70.000
Ateliers	1.148.807	1.295.324	1.323.432	1.352.150	1.286.000	1.286.000
Ateliers d'accueil	427.456	475.892	486.219	496.770	500.000	500.000
Ateliers de production	532.897	609.625	622.854	636.370	529.000	529.000
Ateliers d'écoles	188.454	209.807	214.359	219.011	257.000	257.000
Total	2.324.910	2.876.340	2.903.667	2.847.765	3.086.750	3.196.750

Les distributeurs de films d'art et essai bénéficient d'une subvention de fonctionnement directement sur le budget de l'année au cours de laquelle la demande est soumise à la COA. En 2014, la COA a examiné 7 demandes de soutien financier et a remis un avis favorable sur 4 d'entre elles. Par conséquent, 4 distributeurs de films d'art et essai ont été subventionnés en 2014 pour un montant total de 150.000 euros.

En 2014, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel a soutenu :

- l'organisation de 16 festivals [8 contrats-programmes de 5 ans et 8 conventions annuelles] pour un montant total de 760.750 euros ;
- 11 exploitants de salles de cinéma d'art et essai [4 contrats-programmes de 5 ans et 7 conventions de 2 ans] pour un montant total de 930.000 euros, soit une hausse de 14,8% par rapport au montant total des subsides octroyés en 2013 ;
- 1 structure de diffusion numérique dans le cadre d'une convention d'un an et pour un montant total de 70.000 euros ;
- 3 ateliers d'école, 8 ateliers de production et 2 ateliers d'accueil, soit 13 ateliers, pour un montant total de 1.286.000 d'euros. Deux ateliers de production ont été subventionnés dans le cadre d'une convention de 2 ans et 11 ateliers ont été subventionnés dans le cadre d'un contrat-programme de 4 ans.

f) Le secteur de la promotion et de la diffusion du cinéma et de l'audiovisuel

Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel soutient la promotion des films belges francophones qui se sont vus octroyer une aide à la production

Les aides à la promotion visent les courts métrages et les œuvres télévisuelles unitaires documentaires sélectionnées dans le cadre d'un festival dont la liste est arrêtée par le Gouvernement, ainsi que les longs métrages.

Depuis 2010, les aides à la promotion et à la diffusion ont été fusionnées pour les longs métrages, afin de permettre plus de souplesse et une meilleure utilisation des aides octroyées.

Une nouvelle réforme des aides à la promotion portant plus spécifiquement sur les longs métrages est entrée en vigueur en novembre 2013. Elle permet au producteur d'un long métrage belge francophone de bénéficier de trois volets d'aide à la promotion : une aide en conseil de spécialistes [conseils en marketing], une aide à la promotion vers les professionnels dès le premier jour de tournage pour concevoir du matériel de promotion et une aide vers le grand public au moment de la sortie du film dans les salles de cinéma en Belgique.



Source(s) :
• MFWB – Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

• AIDES À LA PROMOTION ET À LA DIFFUSION

Source(s) :
 • MFWB – Centre
 du Cinéma et de
 l'Audiovisuel

ÉVOLUTION DES AIDES À LA PROMOTION ET À LA DIFFUSION OCTROYÉES PAR LE CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL DE 2005 À 2014 EN EUROS

	Promotion et diffusion des films	Edition de DVD et Blu-ray Disc	Total
2005	727.406		727.406
2006	539.974		539.974
2007	638.935		638.935
2008	706.903		706.903
2009	696.273		696.273
2010	732.134		732.134
2011	624.127	10.000	634.127
2012	792.306	38.800	831.106
2013	940.332	22.000	962.332
2014	968.514	40.012	1.008.526

Le montant total des aides à la promotion et à la diffusion dépend directement du nombre de sélections en festivals prioritaires et du nombre de sorties en salles de films belges. En 2014, il atteint le montant record de 968.514 euros, soit une hausse de 3,0% par rapport à l'année 2013. 123.700 euros ont été consacrés au soutien à la promotion des courts métrages et 844.814 euros à la promotion des longs métrages.

Créée à la fin de l'année 2010, l'aide à l'édition de films belges en DVD et en Blu-Ray a été sollicitée pour 13 projets en 2014, pour un montant total de 40.012 euros, soit une hausse de 81,9% par rapport à 2013.

g) Le Tax Shelter

Le Tax Shelter est un incitant fiscal fédéral destiné à soutenir la production et la création d'œuvres audiovisuelles européennes et qui permet à une société, qui souhaite investir dans le soutien de la production audiovisuelle, de bénéficier d'une économie d'impôt égale à son versement, augmenté d'un rendement de 5,37 %. La loi du 12 mai 2014, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, a profondément modifié le mécanisme du Tax Shelter.

Par «œuvre audiovisuelle», on entend :

- un film de fiction, documentaire ou d'animation, destiné à l'exploitation cinématographique ;
- une collection télévisuelle d'animation ;
- un programme télévisuel documentaire ;
- un téléfilm de fiction longue (depuis le 1^{er} janvier 2006) ;
- une série destinée aux enfants et aux jeunes (série à contenu éducatif, culturel et informatif pour un groupe cible d'enfants et de jeunes de 0 à 16 ans).

Ces œuvres doivent être agréées par les services de la Communauté concernée comme œuvres éligibles.

• RÉCAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS

ÉVOLUTION DES MONTANTS INVESTIS DANS LES ŒUVRES AUDIOVISUELLES VIA LE TAX SHELTER DE 2003 À 2014

	Montants investis
2003	1.075.000
2004	8.934.000
2005	14.625.000
2006	32.449.000
2007	55.253.000
2008	62.067.000
2009	81.443.000
2010	92.904.000
2011	101.190.000
2012	114.533.000
2013	117.954.700
2014	115.729.300

Fin 2014, sur base des statistiques non exhaustives du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, les sommes investies via le Tax Shelter depuis sa création atteignent un montant de plus de 798,2 millions d'euros (dont 115,7 millions d'euros pour l'année 2014).



Source(s) :

- MFWB – Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

4. DONNÉES GÉNÉRALES DE LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE SOUTENUE PAR LE CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

• NOMBRE DE LONGS MÉTRAGES RECONNUS

Les données qui suivent concernent le nombre de films mis en exploitation en salles et reconnus comme films belges d'expression française par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du système des subventions à la diffusion et des primes à la qualité, en vigueur jusque fin 2011 et réorganisé en « primes au réinvestissement » à partir de 2012. Ces données sont également utilisées pour la comptabilisation des longs métrages intégrant les accords internationaux de coproduction. Ce dernier système d'aide publique ne concerne ni les films publicitaires, ni les films commandés par les pouvoirs publics, ni les productions spécifiquement destinées aux télévisions.

Jusque fin 2011, ce système était réglementé par l'arrêté royal du 22 juin 1967, tel que modifié, tendant à promouvoir la culture cinématographique d'expression française qui prévoyait notamment le soutien à la diffusion de longs et courts métrages reconnus comme belges d'expression française.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, c'est le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle qui fixe la base légale de l'ensemble des mécanismes d'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles au secteur cinématographique et audiovisuel.

Source(s) :
 • MFWB – Centre
 du Cinéma et de
 l'Audiovisuel

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LONGS MÉTRAGES RECONNUS PAR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES COMME FILMS BELGES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE 2005 À 2014



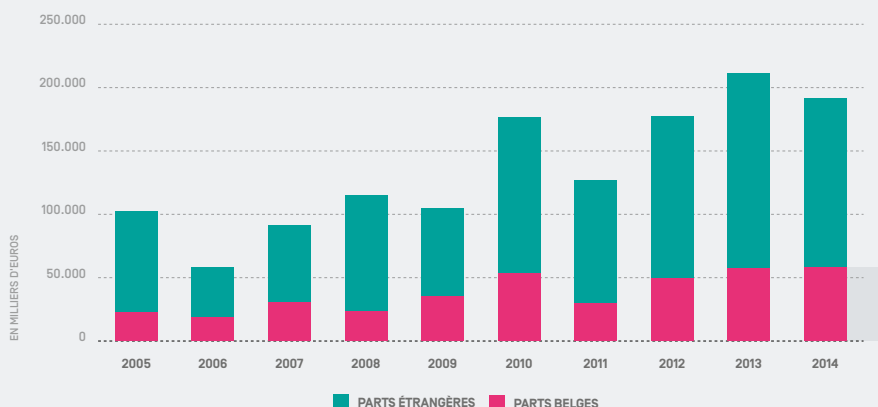
Note(s) :

- Par « longs métrages reconnus », il faut entendre les longs métrages mis en exploitation en salles et reconnus comme films belges d'expression française par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du système des subventions à la diffusion octroyées par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel jusqu'en 2012, et les films éligibles pour l'accès aux primes au réinvestissement à partir de 2013.
- Un film est considéré comme majoritaire lorsque la participation financière provenant d'un pays est majoritaire par rapport aux autres pays coproducteurs, selon les critères de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique ou des accords bilatéraux de coproduction.

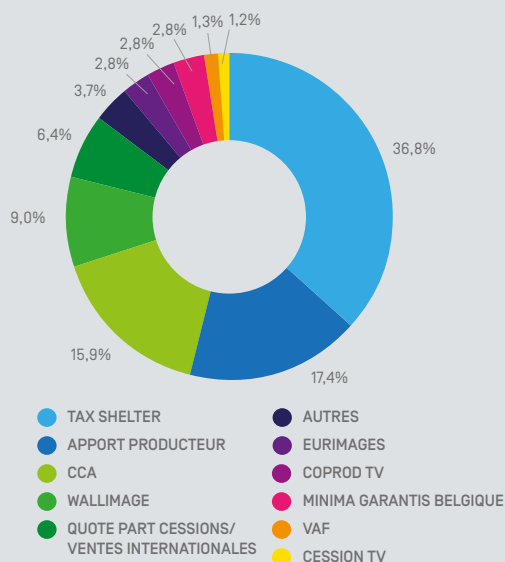
Pour l'année 2014, 41 longs métrages ont été reconnus comme films belges d'expression française, dont 6 films nationaux (à 100% belge) et 35 coproductions internationales, parmi lesquelles 11 coproductions majoritaires belges et 24 coproductions minoritaires belges.

• PARTS BELGES ET ÉTRANGÈRES DANS LE BUDGET DES LONGS MÉTRAGES RECONNUS

ÉVOLUTION EN MILLIERS D'EUROS DES PARTS BELGES ET ÉTRANGÈRES DANS LE BUDGET DES LONGS MÉTRAGES RECONNUS PAR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES DE 2005 À 2014



ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA PART BELGE DU FINANCEMENT DES LONGS MÉTRAGES RECONNUS (APPORTS EN %), EN 2014



Note(s) :

- Les données fournies ici sont basées sur les budgets de production introduits auprès du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel en vue de la reconnaissance comme films belges d'expression française donnant droit à l'octroi de subventions à la diffusion et à des primes à la qualité et de primes au réinvestissement depuis 2013, et intégrant le cadre des accords de coproduction.
- Rappelons toutefois que les investissements belges dans la production comprennent les aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Communauté flamande, de la Région wallonne, les aides européennes et l'investissement des producteurs belges indépendants.
- Wallimage : Fonds régional d'investissement wallon.
- Eurimages : Fonds du Conseil de l'Europe pour l'aide à la coproduction, à la distribution et à l'exploitation d'œuvres cinématographiques européennes.
- Minima garantis : avance ferme et définitive sur les recettes à venir de l'exploitation d'un film, consentie par le mandataire auquel la production a consenti l'exploitation du film.
- Quote part cessions/ventes internationales : minima garantis par des vendeurs ou distributeurs internationaux.
- VAF (Vlaams Audiovisueel Fonds) : le Fonds Audiovisuel Flamand (VAF) soutient la production audiovisuelle en Flandre et la coproduction internationale avec la Flandre.
- Cession TV : cession de droits de diffusion en télévision.
- Autres : organismes et institutions diverses (ateliers de production, Loterie Nationale, autres Ministères, Média,...).

D'une manière générale, la part étrangère dans le budget des longs métrages est plus élevée que la part belge et ce, quelle que soit l'année analysée. En 2014, elle s'élevait à 69,9% des investissements totaux de 191,4 millions euros (contre 73,0% en 2013).

Les montants totaux investis dans les longs métrages en 2014, soit 191,4 millions euros, représentent près du double des investissements globaux de l'année 2005.

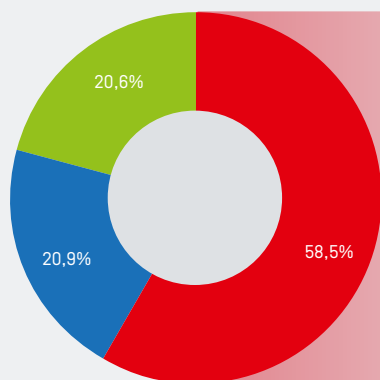
L'analyse des éléments constitutifs de la part belge du financement des longs métrages reconnus montre que 36,8% vient du Tax Shelter [33,6% en 2013], 17,4% des producteurs [18,2% en 2013] et 15,9% du CCA [17,5% en 2013]. Ces trois types d'interventions représentent à elles seules 70,1% du budget total [69,3% en 2013].

En 2014, les parts étrangères dans les 35 coproductions internationales, dont le budget total s'élève à 188.743.415 euros, se répartissent de la manière suivante : 51,6% pour la France et 19,2% pour les autres pays, le Luxembourg représentant 7,4%, l'Allemagne 5,7%, l'Espagne 1,2% et Israël 1,1%. Les autres pays partenaires (Autriche, Russie, Pologne, Suisse, Italie et Canada), représentent moins de 1% des investissements.

• FINANCEMENT DES LONGS MÉTRAGES MAJORITAIRES

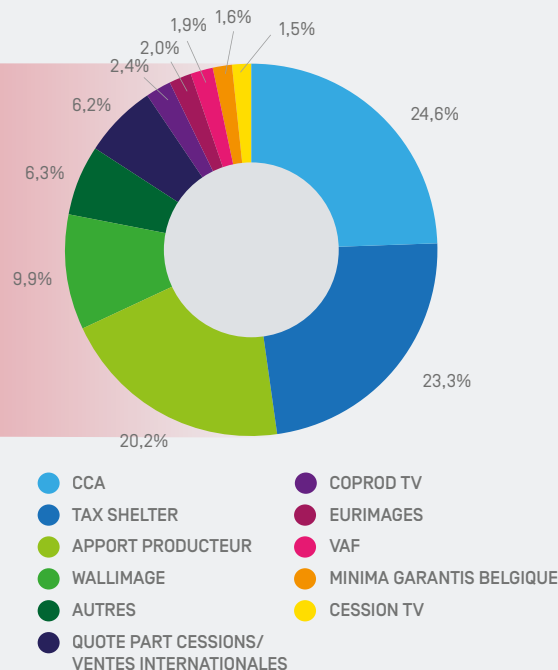
Source(s) :
 • MFWB – Centre
 du Cinéma et de
 l'Audiovisuel

**PARTS BELGES ET ÉTRANGÈRES, PAR PAYS,
 DES LONGS MÉTRAGES MAJORITAIRES
 RECONNUS PAR LA FÉDÉRATION
 WALLONIE-BRUXELLES EN 2014**



● BELGIQUE
 ● FRANCE
 ● AUTRES PAYS

**ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA PART BELGE
 DU FINANCEMENT DES FILMS MAJORITAIRES
 RECONNUS EN 2014**



En 2014, la part belge du budget pour le financement des longs métrages majoritaires reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles a atteint le montant de 24,8 millions d'euros contre 22,6 millions d'euros en 2013. Cependant, la part belge est en diminution puisqu'elle représente 58,5% de ce budget en 2014 contre 65,1% en 2013. La part française est en hausse, passant de 15,1% à 20,9% en 2014 et les autres pays voient leur part augmenter légèrement, passant de 19,8% à 20,6% en 2013.

L'analyse des éléments constitutifs de la part belge montre que 24,6% provient du CCA [contre 27,3% en 2013], 23,3% du Tax Shelter [contre 18,9% en 2013] et 20,2% des producteurs [contre 27,9% en 2013]. Ces trois sources de financement représentent 68,1% du budget total des longs métrages majoritaires, le CCA restant leur premier partenaire financier.



ANNEXES

Les distributeurs de services de médias audiovisuels	32
Zone de couverture et public potentiel des télévisions locales en 2014.....	32
Liste des télévisions privées de la FWB : services télévisuels au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles	32
Top 25 des programmes de télévision en 2014 [chaînes francophones belges] ...	34
Top 25 des films de fiction en 2014 [chaînes francophones belges]	35
Top 25 des coproductions cinématographiques belges francophones en 2014 [chaînes francophones belges]	36
Top 25 des films distribués dans les salles en Belgique en 2014.....	37
Résultats des [co]productions belges sorties en salles en Belgique en 2014	38

LES DISTRIBUTEURS DE SERVICES DE MÉDIAS AUDIOVISUELS

Distributeurs de services	Plateformes	Déclaration : accusé de réception du CSA
Be TV	Câble	03/11/2004
Be TV	Internet [2]	25/09/2014
Belgacom (Proximus)	Câble bifilaire + Internet [1]	23/03/2005
Brutélé (VOO)	Câble co-axial + Internet [1]	15/12/2004
NETHYS (VOO) (anciennement ALE et TECTEO, devenue PUBLIFIN)	Câble co-axial + Internet	18/05/2005
Telenet	Câble co-axial + Internet [1]	11/10/2006
Base Company (SNOW)	Câble bifilaire + Internet [1]	14/03/2013
CODITEL (Numéricable) [activité concédée par l'AIESH]	Câble co-axial	11/07/2013

Note[s] :

[1] Offres disponibles en complément sur Internet pour les abonnés à l'offre du câble (bifilaire ou coaxial).

[2] Offres disponibles indépendamment d'un abonnement à l'offre de télédistribution du câble (bifilaire ou coaxial).

ZONE DE COUVERTURE ET PUBLIC POTENTIEL DES TÉLÉVISIONS LOCALES EN 2014

	Nombre de communes couvertes	Superficie en km ²	Population
Antenne Centre	10	527	242.054
Canal C	22	1.978	351.281
Canal Zoom	4	197	45.405
No Télé	23	1.377	347.181
RTC Télé Liège	48	1.846	807.212
Télé Bruxelles	19	161	1.163.486
Télé MB	13	584	257.010
TéléSambre	23	1.298	485.797
Télévesdre	20	1.163	208.249
TV Com	25	990	370.556
TV Lux	44	4.440	276.846
MAtélé	15	1.592	108.460
Total	266	16.153	4.663.537

LISTE DES TÉLÉVISIONS PRIVÉES DE LA FWB :
SERVICES TÉLÉVISUELS AU SEIN DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Éditeurs privés de services télévisuels linéaires en Fédération Wallonie-Bruxelles		
Éditeurs de services	Services	Autorisation / déclaration octroyée en application du décret
AB Thématiques	AB3	17/12/2003
AB Thématiques	AB4	24/09/2003
AB Thématiques	AB Shopping	11/03/2010
SA Be TV	Be 1	20/10/2004
SA Be TV	Be 1+1	20/10/2004
SA Be TV	Be Ciné	20/10/2004
SA Be TV	Be Séries	20/10/2004
SA Be TV	Be Sport 1	20/10/2004
SA Be TV	Be Sport 2	20/10/2004
SA Be TV	Be Sport 3	28/09/2005
SA Be TV	Barker VOO	01/04/2010
SA Be TV	VOO Foot	14/07/2011
SA Belgian Business Television	Canal Z	24/09/2003
SA Skynet iMotion Activities	Belgacom Zoom	29/03/2006
SA Skynet iMotion Activities	Belgacom 5	26/01/2012
SA Skynet iMotion Activities	Belgacom 11+	12/07/2012
SA Skynet iMotion Activities	Movies & Series	13/05/2014
SA Cobelfra	Radio Contact Vision	21/01/2010
SPRL Europe TV	Europe TV (pas encore diffusé)	26/01/2012

Source[s] :

• Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

Source[s] :

• MFWB – Service général de l'Audiovisuel et des Médias
• SPF Économie – Direction Générale Statistique – Statistics Belgium

Source[s] :

• Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

Éditeurs privés de services télévisuels non linéaires en Fédération Wallonie-Bruxelles

Éditeurs de services	Services	Autorisation / déclaration octroyée en application du décret	Remarques
Plateforme fermée			
SA Be TV	Be à la demande	19/05/2009	Service de catch up TV
SA Be TV	Catalogue VOD de VOO	19/05/2009	Service de TVOD
SA Skynet iMotion Activities	Belgacom TV A la demande	22/06/2005	Service de TVOD
SA Skynet iMotion Activities	Encore plus	09/12/2011	Service de SVOD "Kid Pass" (déclinaison de "Belgacom à la demande)
SA Skynet iMotion Activities	Movie & Series	13/05/2014	Service de SVOD (plateforme ouverte et fermée)
Plateforme ouverte			
TV Wallonie	TV Wallonie	14/10/2010	Service de AVOD/FVOD
UniversCiné Belgium	UniversCiné	22/09/2011	Service de TVOD
Commune de Waterloo	Waterloo TV	01/06/2012	Service de FVOD
ASBL « Maison pour Associations »	Studio 80	23/05/2012	Service de FVOD
AWEX	Vidéos de l'AWEX	04/10/2012	Service de AVOD/FVOD
Commune de Comblain-au-Pont	Comblain TV	22/10/2012	Service de FVOD
Waf! Asbl	Waf!	25/10/2012	Service de AVOD/FVOD
Université de Mons	UMONS TV	19/11/2012	Service de AVOD
Biff Tannen Production asbl	Les gars de Jette	11/01/2013	Service de AVOD/FVOD
Gilles Binot	La Zone Geek	05/03/2013	Service de FVOD
Bernard De Vos (Délégué général aux droits de l'enfant)	En ligne directe	26/03/2013	Service de AVOD/FVOD
Université de Liège	ULG TV	29/07/2013	Service de AVOD/FVOD
Mathieu Bogaerts	Braine TV	28/11/2013	Service de AVOD
EK Network	EK TV	22/01/2014	Service de FVOD
VLEXHAN Distribution	Dramapassion	20/02/2014	Service de SVOD
The Content Company	Vike	16/04/2014	Service de SVOD
ETNIK ASBL	Air TV	14/06/2014	Service de AVOD/FVOD
ASBL Bel'Afrika Média	Belafrika TV	12/09/2014	Service de AVOD/FVOD
Julien Mourton	Laid Back TV	02/07/2014	Service de AVOD/FVOD
SA NRJ Belgique	NRJ Hits TV	17/10/2014	Service linéaire gratuit
SPRL Be Smart Graphisme	BeOnWeb TV	13/10/2014	Service de AVOD/FVOD

Note(s) :

- Plateforme de distribution fermée [art.1, 31° du décret SMA] : plateforme de distribution de services de médias audiovisuels, dont l'accès par un éditeur de services nécessite un accord préalable du distributeur de services responsable de cette plateforme. Dans le cas où l'éditeur de services est son propre distributeur, les services de médias audiovisuels qu'il édite et distribue sont considérés comme étant fournis par le biais d'une plateforme de distribution fermée si l'accès au réseau de communications électroniques nécessite un accord préalable de l'opérateur de réseau ou l'obtention d'une capacité sur des réseaux hertziens.
- TVOD = Transactional Video on-Demand = vidéo à la demande transactionnelle
SVOD = Subscription Video on-Demand = vidéo à la demande par le biais d'un abonnement
AVOD/FVOD = Advertising-supported Video on-Demand / Free Video on-demand = Vidéo à la demande financée par la publicité / Vidéo à la demande gratuite (ex: services sur YouTube)

►
Source(s) :
 • RMB Marketing –
 CIM TV Sud

TOP 25 DES PROGRAMMES DE TÉLÉVISION EN 2014 (CHAÎNES FRANCOPHONES BELGES)

	Programme	Typologie	Chaîne	Date	%
1	FOOT. CM. 1/8F - BELGIQUE/USA	football	LA UNE	01/07/2014	37,7
2	FOOT. CM. ÉLIM. - BELGIQUE/RUSSIE	football	LA UNE	22/06/2014	35,5
3	FOOT. CM. ÉLIM. - CORÉE DU SUD/BELGIQUE	football	LA UNE	26/06/2014	35,4
4	FOOT. CM. ÉLIM.- BELGIQUE/ALGÉRIE	football	LA UNE	17/06/2014	33,9
5	FOOT. CM. 1/4F - ARGENTINE/BELGIQUE	football	LA UNE	05/07/2014	32,5
6	FOOT. CM. FIN. - ALLEMAGNE/ARGENTINE	football	LA UNE	13/07/2014	26,2
7	FOOT. CHAMP.E. QUALIF. - BELGIQUE/PAYS DE GALLES	football	LA UNE	16/11/2014	20,8
8	RTL INFO ÉDITION SPECIALE	general news	RTL-TVI	15/12/2014	20,3
9	FOOT. CHAMP.E. QUALIF - BOSNIE-H./BELGIQUE	football	LA UNE	13/10/2014	20,3
10	LE 19.30	general news	LA UNE	17/06/2014	19,1
11	ALBERT 80 ANS, SON TÉMOIGNAGE POUR L'HISTOIRE	human interest/society	RTL-TVI	09/06/2014	18,8
12	STARS 80	popular drama/comedy	RTL-TVI	20/11/2014	18,7
13	FOOT. AMICAL - SUÈDE/BELGIQUE	football	LA UNE	01/06/2014	17,8
14	FRANCOIS PIRETTE, TU PARLES, CHARLES!	humour	RTL-TVI	14/12/2014	17,6
15	FOOT. CM. 1/4F - FRANCE/ALLEMAGNE	football	LA DEUX	04/07/2014	17,5
16	FOOT. CM. 1/2F - BRÉSIL/ALLEMAGNE	football	LA DEUX	08/07/2014	16,5
17	FOOT. AMICAL - BELGIQUE/TUNISIE	football	RTL-TVI	07/06/2014	16,5
18	VIVA BRASIL, LE MATCH	football	LA UNE	26/06/2014	16,3
19	FOOT. CHAMP.E. QUALIF BELGIQUE/ANDORRE	football	LA UNE	10/10/2014	16,1
20	FOOT. CM. 1/8F - BRÉSIL/CHILI	football	LA DEUX	28/06/2014	15,9
21	FOOT. AMICAL	football	RTL-TVI	07/06/2014	15,8
22	JEUDI EN PRIME	economy/politics/society affairs	LA UNE	06/11/2014	15,7
23	FOOT. CM. 1/8F - PAYS-BAS/MEXIQUE	football	LA DEUX	29/06/2014	15,6
24	FOOT. CM. ÉLIM. - BRÉSIL/CROATIE	football	LA UNE	12/06/2014	15,5
25	FOOT. CM. ÉLIM. URUGUAY/ANGLETERRE	football	LA DEUX	19/06/2014	15,5

Note(s) :

- Chaînes Francophones Belges.
- Univers : ensemble 4 ans et plus + invités.
- Base : Live+6.
- Région : Wallonie + Région de Bruxelles-Capitale (francophone).
- Durée des programmes supérieure à 15 minutes.
- Meilleure audience annuelle, coupures publicitaires non-incluses.

TOP 25 DES FILMS DE FICTION EN 2014 (CHAÎNES FRANCOPHONES BELGES)

	Titres	Nationalité	Chaîne	Date	Nombre de téléspectateurs
1	STARS 80	FR	RTL-TVI	20/11/14	821.661
2	RIO	US	RTL-TVI	10/04/14	684.132
3	SKYFALL	US/GB	LA UNE	24/11/14	627.984
4	ON NE CHOISIT PAS SA FAMILLE	FR	RTL-TVI	22/05/14	607.995
5	ASTERIX & OBELIX , AU SERVICE DE SA MAJESTE	FR	LA UNE	29/12/14	604.177
6	LES VACANCES DE DUCOBU	FR	RTL-TVI	29/05/14	565.472
7	SUPER 8	US	RTL-TVI	3/07/14	540.528
8	HISTOIRES ENCHANTEES	US	RTL-TVI	17/04/14	533.536
9	LE PRENOM	FR/BE	LA UNE	28/04/14	533.379
10	TAKEN 2	FR/US	RTL-TVI	27/11/14	528.299
11	ASTERIX AUX JEUX OLYMPIQUES	FR	RTL-TVI	1/01/14	528.247
12	SECURITE RAPPROCHEE	US	RTL-TVI	13/11/14	522.724
13	CLOCLO	FR	RTL-TVI	11/09/14	514.120
14	LES TROIS MOUSQUETAIRES	FR/GB/DE/US	RTL-TVI	6/02/14	512.546
15	INTOUCHABLES	FR	LA UNE	4/12/14	507.716
16	NOUVEAU DEPART	US	RTL-TVI	7/08/14	502.079
17	COWBOYS & ENVAHISSEURS	US	RTL-TVI	23/01/14	498.581
18	REAL STEEL	US	RTL-TVI	13/03/14	492.519
19	COMME UN CHEF	FR	RTL-TVI	1/05/14	492.019
20	MADAGASCAR 3	US	RTL-TVI	30/10/14	491.427
21	CAPTAIN AMERICA, FIRST AVENGER	US	RTL-TVI	20/03/14	490.279
22	UN PLAN PARFAIT	FR	RTL-TVI	6/11/14	487.091
23	LE CASSE DE CENTRAL PARK	US	RTL-TVI	3/04/14	480.460
24	CHEVAL DE GUERRE	US	RTL-TVI	27/03/14	479.439
25	AMERICAN PIE IV	US	RTL-TVI	16/10/14	472.567

Note[s] :

- Chaînes Francophones Belges.
- Univers : Ensemble 4 ans et plus + invités.
- Base : Live+6.
- Région : Wallonie + Bruxelles francophone.
- Durée des programmes supérieure à 15 minutes.
- Meilleure audience annuelle, coupures publicitaires non-incluses.



Source[s] :

- Source : RMB Marketing – CIM TV Sud

►
Source(s) :
• RMB Marketing –
CIM TV Sud

TOP 25 DES COPRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES BELGES FRANCOPHONES EN 2014
(CHAÎNES FRANCOPHONES BELGES)

	Titres	Chaîne	Date	Nombre de téléspectateurs
1	UN PLAN PARFAIT	RTL-TVI	6/11/14	487.091
2	POPULAIRE	LA UNE	22/09/14	345.142
3	IL ETAIT UNE FOIS, UNE FOIS	RTL-TVI	12/06/14	277.030
4	LES RANDONNEURS A SAINT-TROPEZ	RTL-TVI	2/03/14	271.440
5	LE GAMIN AU VELO	LA UNE	19/05/14	264.176
6	LES EMOTIFS ANONYMES	LA UNE	8/09/14	145.480
7	L'AMOUR DURE TROIS ANS	RTL-TVI	30/08/14	129.714
8	DE ROUILLE ET D'OS	LA UNE	19/05/14	122.561
9	LE GRAND SOIR	RTL-TVI	20/11/14	119.825
10	A PERDRE LA RAISON	LA UNE	14/05/14	80.682
11	NUAGES	LA UNE	30/04/14	37.189
12	PARTIES CIVILES	LA UNE	5/02/14	27.290
13	UNE CHANSON POUR MA MERE	BE 1	12/02/14	13.134
14	UNE HISTOIRE D'AMOUR	BE 1	25/02/14	10.375
15	GOODBYE MOROCCO	BE 1	14/01/14	9.165
16	BOULE & BILL	BE 1	8/02/14	8.770
17	LE SAC DE FARINE	BE 1	18/02/14	6.663
18	LE GRAND MECHANT LOUP	BE 1	6/06/14	6.179
19	VIOLETTE	BE 1	23/10/14	6.140
20	ERNEST ET CELESTINE	BE 1	12/02/14	5.254
21	LE TEMPS DE L'AVENTURE	BE 1	16/03/14	4.742
22	JE FAIS LE MORT	BE 1	2/11/14	4.711
23	POPULAIRE	BE 1	3/01/14	4.684
24	LA CINQUIEME SAISON	BE 1	1/04/14	4.578
25	GANGSTERS	BE 1	8/10/14	4.322

Note(s) :

- Chaînes Francophones Belges.
- Univers : Ensemble 4 ans et plus + invités.
- Base : Live+6.
- Région : Wallonie + Bruxelles francophone.
- Durée des programmes supérieure à 15 minutes.
- Meilleure audience annuelle, coupures publicitaires non-incluses.

TOP 25 DES FILMS DISTRIBUÉS DANS LES SALLES EN BELGIQUE EN 2014

	Titre	Nationalité	Distributeur	Date de sortie	Recettes brutes
1	THE HOBBIT: BATTLE OF THE FIVE ARMIES	US/NZ	Warner	10/12/2014	4.742.409
2	HUNGER GAMES: MOCKINGJAY PART 1	US	Belga Films	19/11/2014	4.629.854
3	LUCY	FR	Belga Films	06/08/2014	3.900.093
4	THE WOLF OF WALL STREET	US	Kinepolis Film Distribution	08/01/2014	3.894.319
5	THE MAZE RUNNER - LE LABYRINTHE	US/CA/UK	20th Century Fox	15/10/2014	3.477.522
6	RIO 2	US	20th Century Fox	02/04/2014	3.316.640
7	HOW TO TRAIN YOUR DRAGON 2	US	20th Century Fox	02/07/2014	3.008.898
8	MALEFICENT	US	Walt Disney Pictures	28/05/2014	2.904.539
9	QU'EST-CE QU'ON A FAIT AU BON DIEU?	FR	Cinéart	16/04/2014	2.864.862
10	DAWN OF THE PLANET OF THE APES	US	20th Century Fox	30/07/2014	2.766.310
11	DIVERGENT	US	Belga Films	02/04/2014	2.662.448
12	INTERSTELLAR	US	Warner	05/11/2014	2.659.282
13	FC DE KAMPIOENEN: KAMPIOEN ZIJN BLIJFT PLEZANT	BE	Independent Films	18/12/2013	2.489.691
14	X-MEN : DAYS OF THE FUTUTRE PAST	US	20th Century Fox	21/05/2014	2.412.084
15	FROZEN	US	Walt Disney Pictures	04/12/2013	2.149.787
16	GONE GIRL	US	20th Century Fox	08/10/2014	2.139.638
17	PADDINGTON	UK/US/FR/CA	Belga Films	03/12/2014	2.098.079
18	SUPERCONDRIAQUE	FR	Alternative Films	26/02/2014	2.066.855
19	12 YEARS A SLAVE	US	Belga Films	22/01/2014	2.038.430
20	THE LEGO MOVIE	US	Warner	26/02/2014	1.964.777
21	K3: DIERENHOTEL	BE	Kinepolis Film Distribution	12/02/2014	1.950.406
22	GUARDIANS OF THE GALAXY	US	Walt Disney Pictures	13/08/2014	1.941.940
23	TRANSFORMERS 4: AGE OF EXTINCTION	US	Sony Pictures	16/07/2014	1.892.395
24	STEP UP 5: ALL-IN	US	Belga Films	09/07/2014	1.818.970
25	22 JUMP STREET	US	Sony Pictures	25/06/2014	1.690.547



Source(s) :

- MFWB – Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel ; Bulletin du Cinéma

Source(s) :
• CCA- Bulletin du
Cinéma

RÉSULTATS DES (CO)PRODUCTIONS BELGES SORTIES EN SALLES EN BELGIQUE EN 2014

Titre	Nationalité	Distributeur	Date de sortie	Recettes brutes
FC De Kampioenen: Kampioen zijn blijft plezant	BE	Independent Films	18/12/2013	2.489.691
K3: dierenhotel	BE	Kinepolis Film Distribution	12/02/2014	1.950.406
De behandeling	BE	Kinepolis Film Distribution	29/01/2014	994.796
Marina	BE/IT	Kinepolis Film Distribution	06/11/2013	869.602
Bowling balls	BE	Independent Films	17/12/2014	841.884
Astérix: le domaine des Dieux	FR/BE	eOne	26/11/2014	705.043
The loft	US/BE	Kinepolis Film Distribution	15/10/2014	696.321
The house of magic - Le manoir magique	BE	Belga Films	25/12/2013	582.936
Tu veux ou tu veux pas	FR/BE	Alternative Films	01/10/2014	540.014
La famille Bélier	FR/BE	Belga Films	17/12/2014	534.376
Welp	BE	Kinepolis Film Distribution	29/10/2014	520.615
Image	BE	Kinepolis Film Distribution	05/11/2014	417.001
Le grimoire d'Arkandias	FR/BE	Belga Films	22/10/2014	376.853
Halfweg	BE	Kinepolis Film Distribution	26/02/2014	374.449
Les rayures du zèbre	BE/FR/CH	Bardafeu	05/02/2014	336.259
Deux jours une nuit	BE/FR/IT	Cinéart	21/05/2014	324.941
Flying home	BE/DE	Kinepolis Film Distribution	02/04/2014	321.439
Trippel trappel - La course aux Cadeaux	NL/BE	Kinepolis Film Distribution	22/10/2014	305.036
Brabançonne	BE	Kinepolis Film Distribution	10/12/2014	277.965
La French	FR/BE	Alternative Films	03/12/2014	251.305
Minuscule: La vallée des fourmis perdues	FR/BE	Cinéart	26/02/2014	245.120
Labyrinthus	BE/NL	Paradiso	02/07/2014	208.172
W. [Witse De Film]	BE	Independent Films	05/03/2014	203.204
Jack et la mécanique du cœur	FR/BE	Umedia	05/02/2014	194.455
Pas son genre	BE/FR	Cinéart	07/05/2014	179.959
The Broken Circle breakdown	BE/NL	Kinepolis Film Distribution	10/10/2012	144.399
3 cœurs	FR/DE/BE	Cinéart	17/09/2014	128.939
Benoît Brisefer: les taxis rouges	FR/BE	Walt Disney Pictures	17/12/2014	122.690
Plan Bart	BE	Kinepolis Film Distribution	17/09/2014	112.412
Het vonnis	BE	Kinepolis Film Distribution	09/10/2013	103.361
Third person - Puzzle	UK/US/DE/BE	Belga Films	01/10/2014	50.325
Tokyo fiancée	BE/CA/FR	O'Brother Distribution	08/10/2014	39.589
Je fais le mort	FR/BE	Lumière	11/12/2013	16.355
Belle comme la femme d'un autre	FR/LU/BE	Les Films de l'Elysée	29/01/2014	12.137
Waste land	BE	O'Brother Distribution	26/11/2014	11.424
Le chant de la mer	IE/LU/BE/FR/DK	O'Brother Distribution	10/12/2014	8.029
La marche	BE/FR	Belga Films	27/11/2013	5.831

Pour approfondir

- Le site de la Culture : www.culture.be
- Le site du Service général de l'Audiovisuel et des Médias : www.audiovisuel.cfwb.be
- Service général de l'Audiovisuel et des Médias, « Annuaire de l'Audiovisuel »
- Service général de l'Audiovisuel et des Médias, « Bilan du Centre du Cinéma »



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
CULTURE.BE

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de la Culture
Service général de l'Audiovisuel et des Médias
44 Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles – Belgique
www.audiovisuel.cfwb.be
audiovisuel@cfwb.be